

ADMINISTRATION
43, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le nouveau Ministère et la presse.
Les Travaux de Berlin.
Une nouvelle Erreur judiciaire.
Le Crime d'Ivry. — Arrestation de l'assassin.
La Semaine théâtrale.

PROPOS DU LUNDI

Je puis, — tout comme un autre, — y aller de mes deux colonnes sur Alba ou Anastay, — démontrer que les pires gredins se rencontrent sous le frac de l'homme du monde, ou établir par la statistique — une science commode à qui on fait dire tout ce qu'on veut — que l'exception confirme la règle et que c'est encore dans la corporation des officiers qu'on trouve le moins de criminels. Tout cela, nous y passons notre temps depuis une huitaine de jours. Avec la crise, c'a été la grande ressource de la semaine — et il y a même des confrères parisiens qui ont osé consacrer des chroniques à la petite Gonzales... qui ne méritait vraiment pas cet excès d'honneur. C'était une pauvre fille qui dansait au fond des quadrilles de Bellecour et qui a dit, l'autre jour à l'audience, le mot de sa situation : « Ma mère me reprochait de rester avec Anastay parce qu'elle aurait voulu que je fisse la vie. »

Vous savez qu'elle louche un peu, qu'elle a la peau jaune des espagnoles qu'on flatte en prétendant qu'elles sont ambrées, — avec cela, ni beauté des traits, ni tournure. C'est une malingre fleur du ruisseau qui vient de s'éclabousser dans une flaque de sang et qui fatalement, ira laver cela dans la crotte. — Il faut être reporter — reporter parisien — pour avoir fait de la chétive ballerine une Senora à l'œil et à la taille andalouse, — une de ces femmes fatales pour lesquelles on vole et on tue.

Anastay, qui avait dépensé quelques centaines de francs avec cette petite, lui empruntait maintenant l'argent qu'elle retirait du Mont-de-Piété — et il avait deux ou trois autres maîtresses : Ah ! la pauvre ! elle est bien innocente, celle-là, du meurtre de M^{me} la baronne Dellard.

Quant à l'officier, — une jolie canaille, il faut le reconnaître, — il aurait une forte dose d'illusion s'il supposait un seul instant que M. Carnot va lui faire grâce de la guillotine. — Il est de la prochaine tournée Deibler, et s'il ne meurt pas d'ici là, il est sûr de son affaire.

Mourir d'ici là, ce n'est guère facile avec la camisole de force, la cellule dedans et les surveillants qui se relaient là-dessus pour que le prisonnier n'ait pas un moment de solitude.

Il y a même-là, avouons-le, un comble de sollicitude qui est aussi un comble de barbarie. Tous nos docteurs en us, tous ceux qui nous enseignent les principes du droit, affirment que la société agit, non pas dans un mesquin sentiment de vindicte publique, mais dans un but de préservation pour elle-même — et d'amendement pour les individus qu'elle frappe.

La peine de mort, direz-vous, amende le condamné en le raccourcissant de trente centimètres et en lui pratiquant une sorte de trépanation rachidienne dont, peut-être, il se trouverait fort bien ensuite, mais qui, par malheur, n'a pas encore réussi : C'est comme pour l'opération césarienne qui sauve la mère et

l'enfant ! On en meurt toujours. Dans tous les cas, messieurs les professeurs expliquent que la raison de préservation générale passe avant celle d'amendement individuel et ils estiment que lorsqu'un monstre est trop monstrueux pour laisser supposer que jamais il se corrigera, on le supprime par la guillotine, — moyen préférable à la prison perpétuelle d'où, par hasard, on peut avoir quelque chance de s'échapper un jour.

Dans ce cas, lorsque vous avez décidé la suppression d'un homme, pourquoi, si cela lui va, ne le laissez-vous pas se supprimer lui-même ? Que vous importe que ce soit votre arrêt à vous qui tue cet homme ou l'arrêt que dans sa conscience il vient de prononcer ?

Est-ce que vous tenez tant que cela au spectacle hideux de la Guillotine avec son cortège de souteneurs, de gommeux et de cocottes sortant des cabarets de nuit et de tout le scandale qui se fait — réglementairement — autour de chaque exécution capitale ?

On ne l'allègerait pas sérieusement puisque tous les criminalistes, sans exception, demandent, implorent l'exécution dans la prison, devant autant de témoins qu'il en faut pour certifier son authenticité, mais aussi loin des « camarades » que des forfanteries suprêmes qu'ils inspirent au patient qui va mourir.

Alors pourquoi donc, dès qu'un arrêt de mort est prononcé, n'a-t-on plus d'autre souci que d'empêcher le condamné d'attenter à ses jours désormais bien éphémères. On l'attache jour et nuit, on ne lui donne ni couteau ni outil quelconque, on lui coupe sa viande et son pain, on le regarde dormir — on dirait les sauvages engraissés pour le prisonnier et tremblant que, par un acte de désespoir prématuré, il ne leur enlève deux ou trois kilos de bon filet d'homme sur lequel ils comptent.

Après tout cet homme qui veut se tuer tout de suite, une fois que la justice lui a dit : Dans un mois je vous couperai la tête, — cet homme obéit à un dernier sentiment de pudeur et de vergogne, non pas, pour lui, mais pour les siens, pour ceux dont il porte le nom, dont il est l'allié, le collègue, pour ceux qu'il ne veut pas, toute leur vie, accablés de cet échafaud où il sera seul monté, mais qui leur sera reproché à tous.

Si Anastay se tuait dans sa prison, vous oseriez appeler cela un malheur ! Allons donc ! Ce serait la seule façon de ne pas laisser le public sous l'impression de ces débats écorçants d'où il n'est sorti qu'un cabotin sanguinaire, ce serait pour l'armée, le soulagement de n'avoir jamais vu la guillotine se dresser pour un officier français accusé d'un crime abominable, — ce serait pour la famille de ce malheureux la triste consolation de ne jamais s'entendre reprocher ce qu'il a fait. — Le coupable aurait expié. En expiant, il aurait rendu un dernier service à ceux qui souffrent le plus de son forfait. — Je demande un plus entêté directeur de prison ce qu'il peut répondre à cela. — Rien.

Cela n'empêche pas, d'ailleurs, qu'on conservera religieusement Anastay pour la place de la Roquette, que son exécution sera aussi scandaleuse que les précédentes, — et que, le lendemain, on réclamera énergiquement l'exécution au fond des prisons.

Mais, quant à oublier sur la table un couteau pour que, si le cœur lui en dit, il y procède lui-même, — c'est, paraît-il,

une monstruosité dont jamais policier ou magistrat ne se rendra complice.

Mais s'ils étaient intéressés dans l'affaire en qualité de parents du meurtrier, ah ! mes amis, comme vous les verriez changer aussitôt de ton — et d'opinion !

PAUL BERTHINAY.

LA POLITIQUE

Si nous ne sommes plus en crise, messieurs les Berlinois ne peuvent pas en dire autant. Seulement, chez eux, ce n'est pas d'une crise ministérielle qu'il s'agit, — accident en somme assez anodin, — mais d'une crise populaire, qui a déjà fait couler le sang dans les rues de la capitale allemande. Il paraît que décidément la victoire et la fortune ne font pas le bonheur. En dépit des cinq milliards de notre rançon, en dépit de l'Alsace-Lorraine, nos vainqueurs ont un certain nombre de cheveux dans leur existence sociale.

Le remède indiqué l'autre jour par Guillaume lui-même « que ceux qui ne sont pas contents s'en aillent », ne paraît pas précisément suffisant à ceux qui crévent de faim et qui demandent de quoi manger.

C'est évidemment un moyen radical que vient de trouver le jeune autocrate qui n'a pas fini d'étonner le monde. Il commande en maître absolu un Etat immense où il y a, comme partout, des satisfaits et des mécontents. Quand les mécontents se plaignent, sous prétexte que leur sort est par trop misérable, sous prétexte qu'ils n'ont ni pain ni travail, sous prétexte que les lois existantes sont par trop cruelles aux pauvres gens, — toutes raisons que le jeune Hohenzollern trouve absurdes, — il leur répond : Allez-vous en, et débarrassez nous de votre présence.

Il est certain que si tous ces gens là suivaient ce conseil et s'en allaient, ce serait le paradis prussien dans un pays où il n'y aurait plus que des officiers, des hobereaux, des fonctionnaires et des administrateurs du système impérial.

Cependant, le jour où les soldats mécontents — et ceux qu'on forme à la gloire en les menant à coups de bâton ne doivent pas être au nombre des satisfaits, — le jour où les soldats mécontents demanderaient, eux aussi, à s'en aller, l'empereur hésiterait peut-être avant de leur signer leur feuille de route. Sans soldats pas de régiments, sans régiments pas de chair à canon, sans chair à canon pas d'Empire !... C'est à réfléchir.

Et puis, supposons tous les mécontents partis, qui est-ce qui habillerait, nourrirait, logerait les satisfaits ? Car les centaines de milliers de socialistes à qui l'empereur propose délibérément de filer, c'est tout le travail manuel, c'est la force active, c'est le capital humain de l'Allemagne. Sans eux les nobles et les officiers créveraient à leur tour de faim et de misère. En attendant, d'ailleurs, on se contente de charger contre les récalcitrants qui osent déclarer que la misère et la faim ne sont pas des crimes qu'on doive punir d'un exil effroyable en pays étranger, inconnu et inhospitalier — et la crise ensanglantée toujours Berlin. Nous verrons bien comment elle va finir.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Paris, 28 février.

Les ministres ont pris ce matin possession de leurs ministères.

M. Loubet s'est rendu place Beauveau et a conféré avec M. Constans.

Le conseil de cabinet qui devait se réunir ce matin a été ajourné à demain, à quatre heures, au ministère de l'Intérieur.

Le conseil des ministres aura lieu mardi.

LES JOURNAUX

Les appréciations des journaux parisiens sont en général peu favorables au ministère Loubet.

Le Radical dit :

Au fameux couteau de Jeannot, on changeait alternativement la lame et le manche. Ici, on ne change rien du tout. Le ministère du 28 février est identiquement le ministère à qui la Chambre, le 18 février, a refusé sa confiance. Le 18 février c'était l'équivoque. Aujourd'hui, c'est encore l'équivoque.

La double exclusion de MM. Yves Guyot et Constans paraît à certains gens, qui regardent les choses à la loupe, une grâce déguisée faite aux boulangistes et un symptôme de conciliation. Un avenir prochain montrera si ces gens ont tout à fait tort dans leurs appréciations.

M. Lissagaray, dans la Bataille, dit que M. Loubet peut être un excellent ministre suivant le cœur de M. Jules Simon ou même de M. Tirard, mais qu'il ne répond pas précisément aux nécessités de la troisième République, qui en est encore dans sa période militante.

L'Événement dit :

On ne voit pas où le ministère pourra trouver les éléments d'une majorité. Ce ne sera pas, dans tous les cas, sur la question religieuse, qui se dresse menaçante et ne peut ni avancer ni reculer ; il n'en peut pas sortir une politique capable de rallier la majorité du Parlement.

Le Voltaire :

Les hommes qui composent le ministère appartiennent à des fractions de la Chambre de tendances trop diverses pour que l'on puisse dire d'avance quelle sera la politique du cabinet nouveau. Les vacances du carnaval vont lui permettre de se recueillir, de discuter et d'arrêter son programme. Attendons ses paroles et surtout ses actes.

La Paix :

Le ministère est composé d'éléments qui doivent lui assurer une majorité stable dans le Parlement, car il représente bien dans son ensemble la moyenne de l'opinion républicaine et constitue dans toute l'acceptation du mot, un gouvernement de concentration.

La Paix reconnaît toutefois que la situation est difficile.

Le XIX^e siècle :

La retraite de M. Constans causera dans le monde politique de très vifs regrets. Nombreux sont, ceux qui se rappellent les services éminents que l'ancien ministre de l'Intérieur a rendus à la République, l'énergie et l'habileté dont il fit preuve dans la grande bataille contre le boulangisme.

Le Siècle :

L'accueil fait au nouveau cabinet est ce qui devait être : très sympathique à M. Loubet et froid à ses collègues. Parmi eux, on cherche le vainqueur de Boulanger et on ne le trouve pas.

La présence de M. de Freycinet, souligne l'injustice et l'ingratitude imposées, assurément, par une intrigue de palais. C'est ainsi qu'est né le cabinet Loubet. Entre l'impopularité de l'ancien président du conseil et les services rendus à la République par M. Constans, nous nous affirmons très respectueusement, monsieur le président de la République, que vous auriez dû hésiter.

Quant à nous, nous n'oublions pas que si M. Carnot dort à l'Élysée, c'est parce que M. Constans a veillé.

La République Française accueille froidement le nouveau ministère. Elle se plaint de l'élimination de M. Constans, élimination que la majorité républicaine considère comme une concession aux restes du boulangisme ou comme le résultat d'une intrigue.

Toutefois, ajoute-t-elle, nous attendrons, pour le juger, le nouveau ministère sur ses actes.

Le Mot d'Ordre dit :

Le ministère durera-t-il longtemps ? Il serait téméraire de l'affirmer. Cela dépendra

du cabinet lui-même. Ce n'est pas à la Chambre à se débattre ; c'est à M. Loubet, à quatre heures, au ministère de l'Intérieur, un cas particulier, lorsqu'il s'agira des intérêts généraux du pays, semble obéir au pape.

Parmi les journaux républicains du soir, le Temps et le National sont les seuls relativement favorables au nouveau ministère, et encore semblent-ils regretter l'élimination de M. Constans.

Pour le Temps, le nouveau cabinet ne diffère pas de l'ancien au point de vue de l'orientation politique. C'est un cabinet de concentration qui convie les républicains à s'unir sur le terrain des affaires.

En ce qui concerne M. Constans, le Temps, déclarant que nous devons à l'ancien cabinet une situation spéciale, ajoute :

La fortune nous a souri, nous lui avons dû un des hommes d'Etat les plus clairs et les plus énergiques du cabinet républicain ait doté le pays. Les perturbateurs de tout bord avaient, en effet, trouvé un maître en M. Constans, et la renommée de bon aloi que l'heureuse issue du 1^{er} mai lui avait méritée le suivra dans la retraite où le régime parlementaire confine souvent ses meilleurs serviteurs, mais où il sait aussi le retrouver quand leur collaboration lui redevient nécessaire, quand surtout ils sont portés avec eux, les regrets et pour certaines éventualités les espérances de l'opinion.

Le National s'exprime ainsi :

Nous comptons dans le nouveau ministère des amis très chers, les personnes ne sauraient donc à nos yeux soulever à aucun degré des objections, mais le public, il serait puéril de le dissimuler, s'étonne de certaines éliminations.

Un souvenir d'enfance : Notre vieux professeur de troisième, quand il constatait dans nos rangs trop clairsemés le goût trop vif de l'école buissonnière, ne manquait jamais de dire : « Je vois parmi vous bien des absents ! »

Le public salue volontiers tenté aujourd'hui d'appliquer au ministère d'aujourd'hui cette formule. Un absent qui l'eût certainement fortifié. Nous n'insistons pas.

La France dit :

De deux choses l'une, ou bien on laissera vivre le ministère nouveau sous la marque de fabrique Loubet sans compagnie, et alors M. de Freycinet, M. Ribot, M. Bourgeois, M. Develle, M. Rouvier et autres grands ministres continueront d'administrer brillamment leurs départements respectifs ; ou bien on le renversera à bref délai, dans ce dernier cas ce sera la radiation immédiate des cadres ministériels de ceux qui ont accepté à tort ou à raison de faire partie d'une combinaison qui répond à des visées essentiellement personnelles. Tout le monde, en effet, depuis le président de la République jusqu'au dernier bouc-émissaire du dernier des portefeuilles, a cédé à ses goûts, à ses préférences et à ses antipathies.

Le Jour débute ainsi :

C'est M. Loubet qui a fait le ministère, mais à la Chambre, dans la journée d'hier, c'est M. Burdeau qui avait la majorité. La réponse très crâne et très française du jeune et brillant député de Lyon, à qui on avait proposé d'entrer dans la combinaison, jette, en effet, un peu de franchise honnête dans cette journée qui reste, en fin de compte, souillée par une méchante action.

En disant qu'il n'entrerait pas au pouvoir par cette porte-là, M. Burdeau a nettement qualifié, en termes parlementaires, la vilenie qu'on était en train de commettre et qui, maintenant, s'étale au Journal Officiel, avec la signature de M. Carnot et le contre-seing de M. de Freycinet.

Ce cabinet, en réalité, n'est qu'une salle d'attente. Quant au président de la République, il est malheureusement trop certain qu'il demeure atteint et diminué par la fâcheuse aventure où on vient de le jeter. Sans M. Constans, M. Carnot serait peut-être aujourd'hui dans l'exil, à la place de M. Henri Rochefort. Il eût été décent de ne pas l'oublier, quelques mois à peine après M. Boulanger, et de ne point servir aveuglément la rancune de deux ou trois ministres jaloux ou des haines d'adversaires vaincus qui ne désarmeront pas.

LES MINISTRES

M. LOUBET

Paris, 28 février.

M. Emile Loubet nous est venu de Montélimar, pays du bon nougat. Avocat d'affaires, plaideait pour les chemins de fer de l'Etat lorsque la fortune politique lui fit risette. Il fut élu en 1876, compta, lors de la dissolution, parmi les 363, et naturellement revint à la Chambre avec ses 362 collègues. M. Loubet siègea à la Chambre jusqu'en 1885, mais le Luxembourg guettait M. Loubet. Il alla bientôt s'asseoir sur les bancs de la haute Assemblée, où il se trouva tout à fait à son aise ; ses goûts, sa modestie, la modération même de ses opinions le désignaient, en effet, pour un siège au Sénat, qui reste, malgré la fermeté des sentiments républicains d'un grand nombre de ses membres, un peu comme l'Académie de la République.

A l'avènement de M. Carnot, il fut nommé ministre des travaux publics dans le premier cabinet Tirard.

A ce moment on disait de lui : « Modeste comme un fabricant de nougat qu'il pourrait être, ce sénateur taciturne entre au cabinet malgré lui avec les répugnances d'un humeur constipée. — C'est le ministre par persuasion. »

Ministre par persuasion en 1887, c'est encore aujourd'hui un président du conseil par persuasion.

Ami intime de M. Carnot, M. Loubet va souvent à l'Élysée, dont M^{me} Loubet est elle-même la commensale assidue. Au physique, M. Loubet est de taille moyenne, plutôt petite et presque ronde. Cheveux gris en brosse et barbe en pointe, regard clair assez vif. Quarante-cinq ans environ. Au moral, plus d'énergie que de souplesse. Détail particulier : refusa d'entrer dans le cabinet Floquet, dont il n'approuvait pas le programme révisionniste, et, raconte un de nos confrères, fait élever ses filles dans la pension congréganiste de Montélimar. Détail tout à fait particulier : fut naguère très en froid avec M. Madier-Montjan, mais aujourd'hui la glace est fondue et les deux représentants de la Drôme ont des relations très suivies.

M. DE FREYCINET

La carrière politique de M. de Freycinet est curieuse ; elle date de 1870-71. Il fut, à cette époque, le collaborateur le plus dévoué à la Défense nationale.

Le premier cabinet qui présida le sénateur de la Seine date de décembre 1879, avec le portefeuille des affaires étrangères.

Deuxième cabinet, janvier 1882, avec les affaires étrangères.

Troisième cabinet, janvier 1886, avec les affaires étrangères.

Quatrième cabinet, mars 1890, avec le portefeuille de la guerre.

En dehors de la présidence du conseil, M. de Freycinet a été ministre des travaux publics dans le cabinet Dufaure (décembre 1877) ; — ministre des travaux publics dans le cabinet Waddington (février 1879) ; M. Carnot était son sous-secrétaire d'Etat ; — ministre des affaires étrangères dans le cabinet Brisson (avril 1885) ; — ministre de la guerre dans le cabinet Floquet (avril 1888) ; — ministre de la guerre dans le deuxième cabinet Tirard (février 1889) ; ministre de la guerre dans le dernier cabinet, qu'il présidait.

M. ROUVIER

Député des Alpes-Maritimes, ministre du commerce et des colonies dans le cabinet Gambetta (novembre 1881), puis dans le deuxième cabinet Ferry (février 1883) ; président du conseil, avec les finances (mai 1887) ; ministre des finances dans le deuxième cabinet Tirard (février 1889) ; ministre des finances dans le précédent cabinet.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON
29 février

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

DEUXIÈME PARTIE

Des barques, réquisitionnées à Zabédiero, furent embossées sur le Tom et formèrent un chapelet d'obstacles impossible à franchir. Quant à la ligne du campement, appuyée aux premières maisons de la bourgade, elle fut gardée par un cordon de sentinelles impossible à briser.

Michel Strogoff, qui aurait pu songer dès ce moment à se jeter dans la steppe, comprit, après avoir soigneusement observé la situation, que ses projets de fuite étaient presque inexécutables dans ces conditions, et, ne voulant rien compromettre, il attendit.

Cette nuit-là tout entière, les prisonniers devaient camper sur les bords du Tom. L'émir, en effet, avait remis au

lendemain l'installation de ses troupes à Tomsk.

Il avait été décidé qu'une fête militaire marquerait l'inauguration du quartier général tartare dans cette importante cité. Fëofar-Khan en occupait déjà la forteresse, mais le gros de son armée bivouaquait sous les murs, attendant le moment d'y faire une entrée solennelle.

Ivan Ogareff avait laissé l'émir à Tomsk, où tous deux étaient arrivés la veille, et il était revenu au campement de Zabédiero.

C'est de ce point qu'il devait partir le lendemain avec l'arrière-garde de l'armée tartare.

Une maison avait été disposée pour qu'il pût y passer la nuit. Au soleil levant, sous son commandement, cavaliers et fantassins se dirigèrent sur Tomsk, où l'émir voulait les recevoir avec la pompe habituelle aux souverains asiatiques.

Dès que la halte eut été organisée, les prisonniers, brisés par ses trois jours de voyage, en proie à une soif ardente, purent se désaltérer enfin et prendre un peu de repos.

Le soleil était déjà couché, mais l'horizon s'éclaircissait encore de leurs crépusculaires, lorsque Nadia, soutenue par Michel Strogoff, arriva sur les bords du Tom.

Toutes deux n'avaient pu, jusqu'alors, percer les rangs de ceux qui encombraient la berge, et elles venaient boire à leur tour.

La vieille Sibérienne se pencha sur le courant frais, et Nadia, y plongeant sa main, la porta aux lèvres de Marfa.

Puis elle se rafraîchit à son tour. Ce fut la vie que la vieille femme et la jeune fille retrouvèrent dans ces eaux bienfaisantes.

Soudain, Nadia, au moment de quitter la rive, se redressa. Un cri involontaire venait de lui échapper.

Michel Strogoff était là, à quelques pas d'elle !... C'était lui !... Les dernières lueurs du jour l'éclairaient encore !

Au cri de Nadia, Michel Strogoff avait tressailli... Mais il eût assez d'empire sur lui-même pour ne pas prononcer un mot qui pût le compromettre.

Et cependant, en même temps que Nadia, il avait reconnu sa mère !...

Michel Strogoff, à cette rencontre inattendue, ne se sentant plus maître de lui, porta la main à ses yeux et s'éloigna aussitôt.

Nadia s'était élancée instinctivement pour le rejoindre, mais la vieille Sibérienne lui murmura ces mots à l'oreille :

— Reste, ma fille !

— C'est lui ! répondit Nadia d'une voix coupée par l'émotion. Il vit, mère ! c'est lui !

— C'est mon fils ! répondit Marfa Strogoff, c'est Michel Strogoff et tu vois que je ne fais pas un pas vers lui ! Imite-moi, ma fille !

Michel Strogoff venait d'éprouver l'une des plus violentes émotions qu'il soit donné à un homme de ressentir. Sa mère et Nadia étaient là. Ces deux prisonnières qui se confondaient presque dans son cœur, Dieu les avaient poussées l'une vers l'autre en cette commune infortune ! Nadia savait-elle donc qui il était ?

Non, car il avait vu le geste de Marfa Strogoff, la retenant au moment où elle allait s'élancer vers lui ! Marfa Strogoff avait donc tout compris et gardé son secret.

Pendant cette nuit, Michel Strogoff fut vingt fois sur le point de chercher à rejoindre sa mère, mais il comprit qu'il devait résister à cet immense désir de la servir dans ses bras, de presser encore une fois la main de sa jeune compagne ! La moindre imprudence pouvait le perdre. Il avait juré, d'ailleurs, de ne pas voir sa mère... il ne la verrait pas, volontairement !

Une fois arrivé à Tomsk, puisqu'il ne pouvait fuir cette nuit même, il se jetterait à travers la steppe sans même avoir embrassé les deux êtres en qui se résumait toute sa vie et qu'il laissait exposés à tant de périls !

Michel Strogoff pouvait donc espérer que cette nouvelle rencontre au campement de Zabédiero n'aurait de conséquence fâcheuse, ni pour sa mère, ni pour lui. Mais il ne savait pas que certains détails de cette scène, si rapidement qu'elle se fut passée, venaient d'être surpris par Sangarre, l'espionne d'Ivan Ogareff.

La tsigane était là, à quelques pas, sur la berge, épiant comme toujours la vieille Sibérienne, et sans que celle-ci s'en doutât. Elle n'avait pu apercevoir Michel Strogoff, qui avait déjà disparu lorsqu'elle se retourna ; mais le geste de la mère, retenue par Nadia, ne lui avait pas échappé, et un éclair des yeux de Marfa venait de tout lui apprendre.

Il était désormais hors de doute que le fils de Marfa Strogoff, le courrier du

czar, se trouvait en ce moment, à Zabédiero, au nombre des prisonniers d'Ivan Ogareff !

Sangarre ne le connaissait pas, mais elle savait qu'il était là ! Elle ne chercha donc pas à le découvrir, ce qui eût été impossible dans l'ombre et au milieu de cette nombreuse foule.

Quant à espionner de nouveau Nadia et Marfa Strogoff, c'était également inutile. Il était évident que ces deux femmes se tiendraient sur leurs gardes, et il serait impossible de rien surprendre qui fût de nature à compromettre le courrier du czar.

La tsigane n'eut donc plus qu'une pensée : prévenir Ivan Ogareff. Elle quitta donc aussitôt le campement.

Un quart d'heure après, elle arrivait à Zabédiero et était introduite dans la maison qu'occupait le lieutenant de l'émir.

Ivan Ogareff reçut immédiatement la tsigane.

— Que me veux-tu, Sangarre ? lui demanda-t-il.

— Le fils de Marfa Strogoff est au campement, répond

M. BOURGEOIS

Sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Floquet; ministre de l'intérieur dans le deuxième cabinet Tirard, à la suite de la démission de M. Constans; ministre de l'instruction publique et des beaux-arts dans le précédent cabinet.

Ancien préfet, puis préfet de police; député de la Marne.

M. DEVELLE

M. Jules Develle, député de la Meuse, ministre de l'agriculture dans le troisième cabinet Freycinet (janvier 1886), puis dans le cabinet Goblet (décembre 1886). Il avait été sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Goblet étant ministre, dans le deuxième cabinet Freycinet (janvier 1882), dans le cabinet Duclercq, M. Fallières étant ministre, et dans le cabinet Fallières; ministre de l'agriculture dans le précédent cabinet.

M. RIBOT

Député du Pas-de-Calais, ministre des affaires étrangères dans le précédent cabinet.

M. JULES ROCHE

Député de la Savoie, ministre du commerce dans le précédent cabinet; ancien président de la commission du budget, ancien conseiller municipal de Bercy, ancien vice-président du conseil municipal de Paris.

M. VIETTE

Député du Doubs; deux fois ministre de l'agriculture, dans le premier cabinet Tirard (décembre 1887) et dans le cabinet Floquet (avril 1888).

Combattit l'empire dans les journaux républicains de l'Est; capitaine des mobilisés du Doubs pendant la guerre; cité à l'ordre du jour de l'armée.

M. CAVAIGNAC

M. Godefroy Cavaignac, fils du général chef du pouvoir exécutif en 1848; ancien élève de l'école polytechnique; ingénieur des ponts et chaussées; licencié en droit; député de la Sarthe.

Lauréat du concours général de 1867, souleva, lors de la distribution des prix à la Sorbonne, un incident qui fit tapage, en refusant de recevoir des mains du fils de Napoléon III le prix de version grecque qu'il avait obtenu. Pendant la guerre, il s'engagea à dix-sept ans et fut décoré de la médaille militaire pour sa belle conduite au plateau d'Avron.

Sous-secrétaire d'Etat à la guerre dans le cabinet Brisson (1885); ministre pour la première fois.

M. RICARD

Député de la Seine-Inférieure; avocat, fit son droit à Paris; maire de Rouen en 1881, il organisa les fêtes du deuxième centenaire de Corneille.

Les Opinions des Ministres

Le cabinet comprend donc deux sénateurs, MM. Loubet et de Freycinet, et huit députés.

Au point de vue des opinions, MM. Rouvier, Roche et Develle appartiennent à la fraction dite progressiste du parti républicain; M. Bourgeois représente le parti radical; M. Viette la gauche radicale; MM. Cavaignac et Ricard, l'ancienne union républicaine; M. Ribot le centre gauche; M. Loubet l'union républicaine du Sénat.

Leur Age

M. de Freycinet est né dans l'Ariège, en 1828; M. Loubet, dans la Drôme, en 1838; M. Ricard est né à Caen, en 1839; M. Jules Roche, dans l'Ardeche, en 1841; M. Ribot, dans le Pas-de-Calais, en février 1842; M. Rouvier, dans les Bouches-du-Rhône, en avril 1842; M. Viette est né dans le Doubs, en 1843; M. Develle est né à Bar-le-Duc en 1846; M. Bourgeois est né à Paris en 1851; M. Cavaignac, à Paris, en 1853.

INFORMATIONS POLITIQUES

LIBRE-PENSEURS ET CLÉRICAUX

Paris, 28 février.

Une conférence contradictoire sur le socialisme ouvrier et le socialisme chrétien a eu lieu hier soir, avenue de la Bourdonnais. La réunion a été tumultueuse, les cléricaux étant venus en assez grand nombre.

L'abbé Naudet, de Bordeaux, a fait l'apologie du dogme catholique, des prêtres et des instituteurs congréganistes.

M. Lavy a répondu en réfutant les théories de l'abbé Naudet.

La réunion s'est terminée par une bagarre indescriptible provoquée par les cléricaux.

L'ARMÉE RUSSE

Londres, 28 février.

Le Standard dit que le czar, après une récente revue, adressa aux officiers l'allocution suivante :

« Nous sommes entre les mains de Dieu. J'espère que, si l'occasion se présentait, je trouverais mes troupes aussi prêtes que je les ai trouvées aujourd'hui. »

Au printemps, l'armée russe sera classée en trois fractions : l'armée du Nord, sous les ordres du prince Wladimir; de l'Ouest, avec le général Gourko; du Sud, avec le général Dragomirov.

Le commandement suprême des forces sera confié au général Oboutchev, actuellement chef de l'état-major général.

300.000 cosaques et autres troupes montées sont en ce moment en Pologne, le long des frontières allemande et autrichienne.

LES TROUBLES DE BERLIN

Berlin, 28 février.

La Journée

Malgré le temps froid et brumeux, une foule considérable de curieux à pied et en voiture fait la navette entre la porte de Brandebourg et le château; les massifs des Lustgarten sont déserts. Les groupes stationnent devant l'Université et l'Opéra, mais les manifestants sont perdus au milieu de la foule endimanchée.

Le nombre des piquets à cheval est réduit, la garde montante, escortée d'environ cinq cents curieux, est entrée au palais sans autre incident qu'une légère bousculade sur le pont du château. La police a été obligée de couper la foule; celle-ci s'écoule tranquillement.

Les Désordres de la Nuit

Les désordres de la nuit dernière ont pris une grande extension, car les émeutiers étaient plus nombreux et affluaient de tous côtés. Cependant, grâce aux précautions prises, on ne signale aucun acte de pillage. La répression a été impitoyable, les coups de sabre pleuvaient comme grêle. Il y a eu de nombreux blessés.

Les négociants, suivant les conseils de la police, avaient fermé leurs magasins de bonne heure; ils se plaignent du préjudice que leur ont occasionné les désordres, non seulement ils ne voient pas de clients, mais les vendeurs refusent de reprendre leur service.

Une grave collision

La collision la plus sérieuse qui se soit produite à eu pour théâtre la Brunnenstrasse. Les agents y rencontrèrent une vive résistance et y furent accueillis par des pierres que leur lançaient des individus qui fuyaient ensuite dans des maisons interlopes.

Une fois la charge passée, les assaillants se montraient de nouveau et lançaient d'autres projectiles. Un agent fut ainsi blessé à la tête par une bouteille de pétrole. Il fallut barrer les rues et poursuivre ces individus jusque dans les escaliers des caves.

Les curieux se trouvèrent englobés dans la mêlée, une jeune fille reçut un coup de sabre à la joue et un employé du ministère fut blessé à la tête.

Selon le Tageblatt, un individu blessé dans la nuit de vendredi est mort à l'hôpital.

Jusqu'à une heure très avancée, les émeutiers, pourchassés aux environs de la porte Rosenthal, ont donné beaucoup à faire à la police. Un agent a déclaré que la police avait frappé sans ménagements les manifestants.

A l'autre extrémité de la ville, à Mobbit, une bande de six cents individus, venant de Charlottembourg, a été dispersée sans difficulté.

Dépêches Diverses

SCANDALE COMMERCIAL

Paris, 28 février.

Un négociant consignataire en marchandises du quartier de la gare du Nord, liquidait, il y a huit mois, sa maison de commerce, ses affaires périclitant au point qu'il allait en arriver à la faillite. Immédiatement il reprenait la maison de son gendre, qui exerçait la même profession.

Le gendre parut aussitôt pour le Brésil. Après un assez long séjour en Amérique, le gendre revenait en France et se fit comme négociant étranger tous les gros commerces de la place. Ce stratagème réussit et le beau-père et le gendre parvinrent à se refaire du crédit.

De nombreuses marchandises furent ainsi livrées, mais, au moment des échéances, toutes les traites furent protestées. Des plain-

tes furent portées au parquet, et, hier matin, M. Colas, commissaire de police, arrêtait le beau-père.

Une enquête sommaire, le résultat que le montant des sommes détournées s'élevait à un million environ.

ANASTAY EN PRISON

M. Gévelot, député de l'Orne et parent de la baronne Dellaré, avait l'intention d'intervenir auprès de M. Carnot pour obtenir la commutation de la peine d'Anastay.

Dans l'après-midi d'hier, le condamné a causé avec ses gardiens, la cigarette aux lèvres, leur demandant des détails sur ceux qui l'avaient précédé dans sa cellule, sur le réveil des condamnés à mort le jour fatal de l'exécution.

Les surveillants ont essayé de détourner Anastay de cette sinistre conversation, lui disant, pour le rassurer, qu'il n'était pas encore question de cela et qu'il n'en serait probablement jamais question. Mais le condamné, fort calme, leur a répondu qu'il était depuis longtemps résolu à son sort, que l'on pouvait venir le chercher de suite, qu'il était prêt.

LE CRIME D'IVRY

Une vieille femme assassinée. — Arrestation du meurtrier. — Un père accusé par son fils.

Paris, 28 février.

Il y a quelques jours une débitante d'Ivry était trouvée assassinée dans son établissement.

La police s'était aussitôt lancée sur la piste d'un individu qui avait disparu depuis le crime. Elle vient de l'arrêter au moment où il sortait chez lui, 25, rue Paul-Bert, à Ivry. C'est un nommé Emile Boheime, âgé de trente-cinq ans, né à Paris, ancien ouvrier raffineur chez Say, et client habituel de la victime.

Boheime, conduit à la gendarmerie, opposa d'abord les dénégations les plus formelles à la terrible accusation qui pesait sur lui.

Des voisins l'avaient aperçu le soir du crime, vers six heures et demie, au moment où, accompagné d'un enfant, il se dirigeait vers la maisonnette de Mme veuve Chipot. L'un d'eux l'avait entendu frapper à la porte en criant :

— Etiez-vous couchée, mère Chipot ?

Boheime, reconnu formellement par les voisins de la victime, nia s'être rendu chez la vieille femme ce soir-là, ce qui ne fit que confirmer les soupçons. D'autre part, l'inculpé et sa femme, interrogés séparément, se contredirent sur plusieurs points. Évident une preuve terrible de culpabilité fut relevée contre l'ouvrier raffineur : on constata des traces de sang, non seulement sur ses vêtements, mais aussi sur ceux de son fils, Ernest, âgé de neuf ans.

L'enfant fut interrogé. On le pressa de questions. Il finit par dire :

— Papa m'a ordonné de raconter, si on nous arrêtait, que nous sommes allés dans une maison où on faisait du boudin, afin d'expliquer les taches de sang que nous avons sur nous.

Il avoua ensuite avoir assisté à l'assassinat de la vieille femme :

— Papa a frappé la vieille au moins vingt fois avec son couteau. Comme elle criait très fort, il a pris le tisonnier et, comme elle cachait sa tête dans ses mains, il a frappé dessus tant qu'il a pu, puis il a enfoncé le tisonnier dans son oreille. Quand elle a été par terre, il a pris tout ce qu'il a pu trouver, puis nous sommes parties.

On a fait part des aveux du petit Ernest à son père :

— Je ne veux pas le voir. Ne me confrontez pas avec lui, s'est-il écrié en pleurant.

On l'a exhorté à avouer lui-même, mais il a refusé, se bornant à faire cette déclaration extraordinaire :

— Si mon fils dit que c'est moi, ce doit être la vérité. Quant à moi, je ne me souviens de rien. Si mes vêtements et celui du petit sont remplis de sang, c'est que c'est celui de la mère Chipot, mais j'ai perdu la mémoire de tous ces faits.

Impossible de lui arracher autre chose. — Je suis probablement l'auteur de ce meurtre, a-t-il ajouté, mais comment cela a-t-il pu se passer ? Je n'en sais rien. La tête au-dessus de l'échafaud, je ne pourrais pas raconter ce que j'ai fait jeudi, de six heures et demie à huit heures.

On suppose que, le vol étant le mobile du crime, Boheime simule l'amnésie pour ne pas avoir à révéler ce qu'il a fait des bijoux et de l'argent de sa victime.

Le ménage était réduit aux abois. On suppose que, si la femme du coupable n'a pas directement participé au crime, elle a su qu'il devait se commettre.

Boheime et sa femme ont été envoyés au dépôt, le petit Ernest et une petite fille des époux Boheime, nommée Marguerite, aux Enfants-Assistés.

La victime, la mère Chipot, avait des fréquentations ignobles et exerçait toute sorte de métiers, tous aussi sales les uns que les autres.

Elle recevait dans sa boutique — si on peut donner ce nom au réduit sordide où elle exerçait son industrie — une clientèle de rôdeurs, gens prêts à tout, voire à attaquer le passant attardé dans la zone militaire.

Des filles prostituées de barrière et soutiens des clients de la mère Chipot, venaient aussi s'installer dans la cahute étraconcée à la vieille leurs poudres odorantes lorsqu'elles avaient pu mettre la main sur un ivrogne et le détraquer prestement.

On le voit, la mère Chipot n'intéresse l'opinion publique que parce qu'elle est morte, tombant sous le poignard d'un assassin. Si elle s'était éteinte naturellement, de petits verres, tout le monde, à Ivry, se serait écrié : « Bon débarras ! »

UNE NOUVELLE ERREUR JUDICIAIRE

Deux paysans, les époux Buisson, qui ne jouissaient pas dans leur pays d'une réputation sans tache, étaient arrêtés en 1883 comme étant les meurtriers présumés d'un vieux célibataire, nommé Gaingard, trouvé mort dans son domicile, à Saint-Martin-Lestra, dans la Loire.

Faute de preuves, au bout de huit mois de détention, ils étaient relâchés par suite d'une ordonnance de non-lieu rendue en leur faveur.

Mais bientôt les malheureux réintégraient la prison, parce que deux de leurs compagnes de captivité pourtant peu recommandables, une infanticide et une avorteuse, prétendaient qu'ils leur avaient fait des aveux.

Cette fois, les époux Buisson eurent beau protester de leur innocence, le mari fut condamné à quinze ans de travaux forcés et la femme aux travaux forcés à perpétuité.

Cette dernière fut envoyée à la maison centrale de Montbrison, et Buisson au dépôt des forçats de Saint-Martin-Lestra.

Juste retour des choses d'ici-bas, des condamnés avaient essayé de perdre les Buisson, c'est un co-détenu qui allait les sauver.

Un détenu, nommé Pitaval, ayant appris pour quel crime Buisson avait été condamné, pris de remords et ayant peu à perdre puisque lui-même était condamné à douze ans de travaux forcés pour d'autres faits, s'avoua coupable du meurtre de Gaingard et écrivit au procureur de la République de Montbrison pour renouveler ses aveux.

Dans cette lettre, il déclare qu'il s'est introduit nuitamment pour voler chez Gaingard, et que s'il l'a tué « accidentellement » d'un coup de genou dans la poitrine, c'est parce que le propriétaire réveillé voulait s'emparer de sa personne.

Cependant les magistrats, croyant à une entente entre Buisson et Pitaval, n'ont pas encore terminé l'examen de cette question. La chose va tout de même être éclaircie, et si les époux Buisson sont innocents, on comprend la légitime impatience avec laquelle ils attendent que Pitaval passe en cour d'assises pour y être jugé et condamné en leur lieu et place.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Arrestation. — La police de Villefranche a mis, hier soir, en état d'arrestation, sous l'inculpation de vol, un sieur C..., de Villefranche. Elle a également fait écrouer pour mendicité en simulat des infirmités, et pour vol le nommé Charles Jacquot, âgé de 69 ans, natif de Rambervillars (Vosges).

1. Dans une ronde de police faite la nuit dernière, à deux heures du matin, deux individus rôdant sur le boulevard Louis-Bonaparte, à la commune et ne pouvant justifier de leurs moyens d'existence, ont été conduits à la chambre de sûreté.

Récompense. — Nous apprenons avec plaisir que M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder une médaille d'argent de deuxième classe au brigadier de police Faiteux et des mentions honorables aux agents Dupont, Sylvaïn et Paulet.

Le brigadier Faiteux avait, le 47 octobre 1891, saisi courageusement à la tête d'un cheval emporté et avait pu maîtriser, évitant ainsi de graves accidents.

De plus, en maintes circonstances, et notamment dans l'affaire des anarchistes, et en arrêtant des malfaiteurs dangereux.

Ses collègues Dupont, Sylvaïn et Paulet qui ont fait preuve d'un véritable dévouement.

Nous applaudissons sans réserve à ces distinctions honorifiques, juste récompense pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve en maintes circonstances.

Nous sommes convaincus que l'opinion publique ratifiera la décision de M. le ministre de l'intérieur, ce qui fait le plus grand honneur à la police de Villefranche.

Tarare. — Réunion. — La société des sciences naturelles se réunira le lundi 29 courant, à 8 heures du soir, dans la salle ordinaire des séances.

Ordre du jour. — 1. Voté sur l'admission de quatre membres titulaires; 2. M. Prothière : Étude chimique et physiologique de la chlorophylle; M. Chevalier : Étude organographique des fleurs; M. Dourmier : Étude des races humaines.

Cours de chimie biologique. — Le professeur, dans sa leçon du mercredi 2 mars, traitera la question du sang.

La séance sera terminée par de nombreuses projections.

Prochain concert de la fanfare. — Une bonne nouvelle. La fanfare organisée pour le dimanche 13 mars un grand concert musical et lyrique dans la salle du cercle catholique, avec le concours des sociétés symphonique et chorale et d'artistes amateurs.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Société du sou des écoles. — Hier soir, à 8 heures, a eu lieu dans la salle des concerts, l'assemblée générale annuelle de la Société du sou des écoles laïques de notre ville.

Lecture a été donnée du compte rendu financier de l'exercice 1891.

Pendant cette période la société a distribué aux enfants qui fréquentent les écoles laïques pour une somme de 1915 fr. 70 de fournitures scolaires; 1,157 fr. 10 de vêtements, chaussures, etc.; 320 fr. de livrets de caisse d'épargne; 300 fr. de livres de prix. Total, 3,692 fr. 80.

La société possède en outre pour une somme de 740 fr. 10 de livres et cahiers en magasin, elle a encore un actif de 2,407 fr. 30. Cette situation fait le plus grand honneur aux administrateurs de cette excellente société.

Roanne. — Violent incendie. — Ce matin vers 3 heures, un violent incendie s'est déclaré rue Saint-Jean dans un hangar servant de remise, d'écurie et de fennil, appartenant à M. Desparat, propriétaire à Perreux.

Ce hangar était occupé par les locataires Violon, qui a eu un cheval et une vache brûlés; Rivolier, volutier, cheval brûlé; Lefont, entrepreneur de maçonnerie, également un cheval brûlé, ainsi que harnais, foin et paille; Topain, marchand forain, une baladaine et quelques marchandises; Forest, commissionnaire à Villomontais; foin et paille brûlés; Baptiste, volutier, également foin et paille, et Edouard, marchand de charbon, une partie de ce hangar qu'il avait fait construire.

Malgré les prompts secours, il a été impossible de ne rien sauver.

Toutes les pompes de la ville étaient sur les lieux, ainsi que les autorités civiles et militaires.

Les pertes, qui sont assez importantes, ne sont pas encore évaluées, mais elles sont toutes couvertes par des assurances ainsi que l'immeuble.

Les pompiers n'ont eu qu'à préserver les immeubles voisins et surtout l'usine de tissage de MM. Guerry et Co, qui était contiguë à ce hangar.

Police. — M. Lacours, nommé commissaire de police à Roanne (deuxième arrondissement), a pris possession de son poste aujourd'hui.

ISERE

Vienne. — Bal masqué. — Très peu de réussite en somme pour le bal donné hier dans la salle du théâtre par la fanfare de la porte de Lyon. Le mauvais temps s'est mis de la partie et nous n'avons eu à remarquer que très peu de costumes convenables.

Nous croyons pouvoir promettre à la jeunesse viennoise pour la mi-carême un bal paré, masqué et travesti, qui sera donné dans la salle du théâtre.

DROME

Valence. — Départ du 9^e hussards. — La permutation entre le 1^{er} et le 9^e hussards, effectuera le 1^{er} avril prochain.

Des ordres ont été donnés à Marseille et à Valence pour que les deux régiments se trouvent prêts au départ pour cette date.

Collège de Valence. — Une déléguée d'élèves du collège de Valence, conduite par M. Henri, principal, a remis hier à M. le 1^{er} adjoint, fonctionnaire-maire de Valence, la somme de 103 fr., destinée au bureau de bienfaisance.

Bal de la Philharmonique. — C'est samedi prochain, 5 mars, qu'aura lieu le grand bal masqué, donné sur le plancher du Théâtre, par notre excellente société Philharmonique, intitulée de prédire un succès brillant, quand à la tête de cette société, on sait que l'on aura le maestro Delarouge, pour diriger l'orchestre.

Caisse d'épargne. — Dans les séances de dimanche, lundi et jeudi derniers, la Caisse d'épargne de Valence, a reçu de 198 déposants, la somme de 46,846 fr. 50. Elle a remboursé à 180 déposants, 40,096 fr. 65.

Exposition à l'hôtel des ventes. — Nous engageons nos compatriotes à aller visiter la jolie collection de tableaux de maîtres qui est exposée dans la salle des ventes.

Demain commencera la vente de cette collection, qui se fera par le ministère de M. Charlet, commissaire-priseur.

Arrestation. — Le nommé Victor Long, âgé de 26 ans, manoeuvre, a été mis à la disposition du Parquet sous l'inculpation de vol d'argent.

Nommes Peyrouze, âgé de 19 ans, et Massol, âgé de 44 ans, ont été arrêtés et mis à la disposition de M. le procureur de la République, sous l'inculpation d'outrages aux agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Procès-verbal. — Un procès-verbal a été dressé contre le nommé Joseph Antier, âgé de 30 ans, pour ivresse manifeste sur la voie publique.

LA MINE AUX MINEURS

On nous télégraphie de Rive-de-Gier :

Les mineurs du syndicat de la Vallée du Gier se sont réunis ce matin à 9 heures, au nombre de 600, dans la salle l'Alcôtonnet.

Après formation du bureau, il est donné lecture de différents documents.

Un mineur dit que le différent qui existait entre la Compagnie des houilles de la Perronnière et ses ouvriers a été tranché, il remercie les personnes qui ont fait aboutir les démarches entreprises auprès de cette Compagnie pour éviter un conflit, il engage tous les mineurs non syndiqués à venir se grouper sous les plus du drapeau du syndicat.

Un orateur demande que l'on fasse des démarches pour faire abolir le pointage auquel sont soumis les ouvriers dans la mine.

Lecture est donnée d'une lettre adressée au préfet de la Loire en vue de parer toutes les éventualités d'une grève.

Cette lecture est approuvée. Une déléguée de trois membres est nommée pour se rendre auprès du directeur des mines de la Perronnière et s'aboucher avec lui pour défendre les intérêts des ouvriers de cette compagnie, l'entrepreneur du nom de Bruyas, qui a été victime d'un accident, et lui faire remarquer que le charbon accordé aux mineurs est de mauvaise qualité.

Cette déléguée est composée de MM. André Bachet, Pierre Bourrin et Pierre Badier. La séance est levée à 11 heures 1/2, après l'adoption de la déclaration suivante :

Déclaration des Mineurs du Bassin de Gier

Les mineurs de la vallée du Gier, défont formellement au citoyen Portier, toute qualité pour parler en leur nom.

Il n'a pris aucune part à la fondation de l'entreprise, et il a été complètement inconnu des mineurs pendant les premières années de lutte.

Si des secours et des encouragements leurs sont venus de divers côtés pas un centime n'est dû à son influence, à sa générosité ou à son mérite.

Ketenu comme avocat du syndicat, il n'a été connu que lors du procès de la Société des houillères.

Le citoyen Portier est venu s'ingérer dans cette affaire, au moment de sa formation en société civile, au moyen de manœuvres bien connues de tout le monde, dans le but principal de satisfaire son ambition et ses intérêts personnels.

Pas un journal républicain n'a porté atteinte à nos légitimes revendications, et si des notes ont paru à diverses reprises dans la presse régionale, elles émanaient toutes de la même officine, rue Michelet, et nous invitons le citoyen Portier à désigner un seul directeur qui en accepte la responsabilité.

En ce qui concerne les insinuations viciées du citoyen Portier, à propos de gens désirant la chute de l'entreprise, nous lui ferons remarquer que si son existence est menacée, cela n'est dû qu'à ses agissements personnels qui, depuis longtemps, ont été jugés et condamnés par la corporation des mineurs, ainsi que par toute la population de la région l'heure des responsabilités approche, à lorsque ce moment sera venu, nous frères de la Société civile verront de quel côté étaient et seront les amis fidèles de cette grande et généreuse entreprise.

En ce qui concerne les insinuations viciées du citoyen Portier, à propos de gens désirant la chute de l'entreprise, nous lui ferons remarquer que si son existence est menacée, cela n'est dû qu'à ses agissements personnels qui, depuis longtemps, ont été jugés et condamnés par la corporation des mineurs, ainsi que par toute la population de la région l'heure des responsabilités approche, à lorsque ce moment sera venu, nous frères de la Société civile verront de quel côté étaient et seront les amis fidèles de cette grande et généreuse entreprise.

En ce qui concerne les insinuations viciées du citoyen Portier, à propos de gens désirant la chute de l'entreprise, nous lui ferons remarquer que si son existence est menacée, cela n'est dû qu'à ses agissements personnels qui, depuis longtemps, ont été jugés et condamnés par la corporation des mineurs, ainsi que par toute la population de la région l'heure des responsabilités approche, à lorsque ce moment sera venu, nous frères de la Société civile verront de quel côté étaient et seront les amis fidèles de cette grande et généreuse entreprise.

En ce qui concerne les insinuations viciées du citoyen Portier, à propos de gens désirant la chute de l'entreprise, nous lui ferons remarquer que si son existence est menacée, cela n'est dû qu'à ses agissements personnels qui, depuis longtemps, ont été jugés et condamnés par la corporation des mineurs, ainsi que par toute la population de la région l'heure des responsabilités approche, à lorsque ce

ner et de monter tous les chevaux qui ne comptent pas à l'efficacité de leur régime. Quant aux chevaux achetés par l'Etat, ils ne pourront courir seulement que dans les courses militaires et les prix devront consister uniquement en objets d'art.

Enfin le général de Lignerès présidera une commission d'honneur chargée de prononcer sur les contestations soulevées dans les courses militaires.

Nous avons parlé du procès intenté à la ville à propos des droits d'amarrage perçus en vertu de tarifs non homologués.

La ville avait été autorisée à transiger avec l'un des réclamants, M. Darbon, qui demandait une somme de 10,704 fr. 84.

Cette somme comprend le montant des redevances payées de 1884 à 1889 inclusivement, soit pour droits de stationnement de pontons, soit pour droits d'amarrage, ainsi que les intérêts et les frais de procès antérieurs. Le conseil municipal en délibérera dans une de ses prochaines séances.

Les chiens ne sont pas admis dans les tramways, chacun sait ça, et jusqu'ici on a trouvé cet ostracisme parfaitement justifié. Le chien peut suivre son maître et sa maîtresse derrière la voiture, et profiter des arrêts pour souffler un peu; d'ailleurs, on peut répondre aux réclamaux qui souffrent d'être séparés de leurs compagnons fidèles: « Si vous avez un chien, allez à pied ».

Mais les tramways à vapeur de la rive gauche ont changé tout cela: ils vont plus vite, très vite même lorsqu'ils ont dépassé les barrières; ils s'arrêtent moins fréquemment et le chien ne peut plus les suivre. D'autre part, on ne va pas à pied à Bron, au Bachut et à Saint-Fons, comme on irait de Bellcour aux Terreaux. Aussi, un certain nombre de chasseurs ont-ils demandé qu'on les autorisât à faire monter leurs chiens sur la plate-forme des tramways de la rive gauche; cette plate-forme est beaucoup plus large que celle des tramways du centre de la ville; l'inconvénient serait minime.

L'affaire est en ce moment soumise à M. le préfet du Rhône. Si M. Rivaud est chasseur et canophile — et qui ne l'est pas tant soit peu ? — il appréciera la justesse des observations des pétitionnaires.

A LA PRÉFECTURE

DISTRIBUTION DE RÉCOMPENSES

Au Courage et au Dvouement

Hier à deux heures a eu lieu la préfecture la remise des récompenses accordées par M. le ministre de l'intérieur pour des actes de courage et de dévouement, ainsi que par M. le ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et M. le ministre de l'agriculture aux ouvriers et employés comptant plus de trente ans de services dans la même maison.

A l'une des extrémités de la grande salle des fêtes, une estrade avait été aménagée par M. Girard, architecte conservateur de la préfecture; dans un salon attenant, la musique du 138^e avait été installée et jouait les meilleurs morceaux de son répertoire.

Aux accents de la *Marseillaise*, M. le préfet arrive et prend place sur l'estrade; il est entouré de MM. Gravier et Rostaing, secrétaires généraux; Pain, de Blanchard, conseillers de préfecture; Bonini, sous-préfet de Villefranche; Nolot, président du conseil général; Labat, Répique, conseillers généraux; Lavigne et Bouvier, adjoints au maire de Lyon; Guy, Thivollot, Bouillin, Ferrand, Arnould, conseillers municipaux; Pénard, député du Rhône; général Raynal de l'Isère; Duc de Saxe, de la Chambre de commerce; Fabre, président du tribunal de commerce; Buffaud, constructeur mécanicien, etc.

Dans la salle, M. le commandant Jagot-Lachaume, le capitaine Pascal, le lieutenant Collob, des gardiens de la paix, Ramond, chef de la sûreté, une délégation des gardiens de la paix, conduite par le brigadier Ribez, le doyen des commissaires de police, M. Prieur.

Les compagnies de sauvetage étaient représentées: la Compagnie maritime, par M. Fabre, président; M. Sainte-Marie, vice-président; les Sauveteurs métallurgiques, par leur président; la Compagnie active des sauveteurs volontaires, par M. Passerieu, son vice-président.

M. le préfet se lève; il remercie les représentants de l'armée, de la magistrature, des corps élus du département, de la ville et de la chambre de commerce, qui ont bien voulu honorer cette solennité de leur présence. Ils ne pouvaient donner à de plus méritants un témoignage public de leur estime et de leur sympathie.

Tous ceux qui sont rangés sur ces bancs, ajoute M. le préfet, sont des vaillants et des courageux; ils ont, citoyens courageux et modestes agents de l'Etat ou de la cité, exposé leur vie pour sauver celle de leurs semblables, pratiquant la solidarité humaine dans ce qu'elle a de plus élevé; les autres, ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, ont donné, pendant de longues années, l'exemple de la probité dans le travail. Tous ont le droit de porter avec fierté ce ruban aux couleurs nationales que nous allons leur décerner.

An nom du gouvernement de la République, je les salue ».

Une triple salve d'applaudissements accueille cette allocution.

M. Guillemot, chef de cabinet de M. le préfet, donne alors lecture du palmarès.

Le Palmarès

Ministère du commerce, de l'industrie et des colonies. — Médailles d'honneur aux ouvriers et employés comptant plus de trente ans de service dans le même établissement.

Médailles de vermeil: M. Germain Journet, 51 années de service chez MM. Tresca frères, fabricants de soieries, à Lyon; Joseph Journet, 55 années, même maison; MM. Verrier, 51 années, chez Gay et Bagnard, entrepreneurs de maçonnerie, à Lyon; Point, 47 années, Société des houillères de Montrambert.

Médailles d'argent: MM. Bonnard, 40 années de service à la compagnie générale de navigation; M. Colère, 41 années chez M. Quinson, fabricant de velours, Lyon; M. Deure, 44 années chez MM. Garnier-Vachon, entrepreneurs d'eaux minérales, à Lyon; MM. Devieux, 40 années à la compagnie générale de navigation; Marthouret, 40 années à la compagnie générale de navigation; Mithieux, 40 années à la compagnie générale de navigation; Peyret, 45 années chez MM. Caron et Co, entrepreneurs de transports, à Sainte-Colombe; Pin, 40 années au chemin de fer P.-L.-M.; Reichel, 32 années chez M. Milliat, tailleur, à Lyon; Berthier, 31 années chez MM. Permezel et Chevalier, fabricants de soieries, à Lyon; Lichet, 35 années chez MM. de la Rochette et Prénat, maîtres de forge, à Givors; Chaussonnet, 33 années chez MM. Faugier et Co, fabricants de boullons, à Lyon; Colombet,

34 années à la compagnie générale de navigation; Ferrand, 36 années, au chemin de fer P.-L.-M.; Ficher, 39 années chez MM. de la Rochette et Prénat, maîtres de forge, à Givors; Gandin, 30 années au chemin de fer P.-L.-M.; Gay, 34 années à la compagnie générale de navigation; Guignessot, 40 années chez M. Bizot, agent de change, à Lyon; Mlle Guillot, 32 années chez MM. Permezel et Chevalier, fabricants de soieries, à Lyon; MM. Jabit, 36 années chez MM. Darfeuille père et fils, maîtres-maçons, à Oullins; Lamaty, 37 années au chemin de fer P.-L.-M.; Marendaz, 41 années chez M. Gourdiat, teinturier, à Tarare; Morel, 37 années chez MM. Aigoud frères, fabricants de soieries, à Lyon; Seigne, 36 années chez MM. Maillat frères et Hugnet, fabricants de parapluies, à Lyon; Vianx, 32 années chez M. Armand Gaillard, orfèvre, à Lyon; Sublard, 32 années chez MM. Renard, Villet et Buaand, teinturiers, à Villeurbanne.

Médailles de bronze: MM. Angelin, 34 années de service chez MM. Viallard, Guéneau et Chartron, fabricants de soieries, à Lyon; Aroud, 38 années chez MM. de la Rochette et Prénat, maîtres de forge, à Givors; Anroux, 33 années à la compagnie des charbonniers, à la Buière; Benoit, 39 années chez M. Sibillat, régisseur d'anciennes usines, à Lyon; Bergeron, 37 années à la Condition des soies de Lyon; Berjon, 31 années chez M. Bellemain, architecte, à Lyon; Berthier, 34 années chez M. Bredin, teinturier, à Lyon; Billiéme, 35 années chez MM. Thomas frères, fabricants de soieries, à Lyon; Bonafond, 33 années chez M. Dunand, fabricant d'épingles, à Lyon; Bouchard, 34 années au chemin de fer P.-L.-M. (ateliers d'Oullins); Cagnin, 35 années chez M. Raynaud, marchand de charbons, à Lyon; Chappuis, 34 années chez M. Delaroche, imprimeur, à Lyon; Cocu, 32 années chez M. Misme, entrepreneur de menuiserie, à Lyon; Comte, 30 années chez MM. Dornuël frères, commissionnaires en soieries, à Lyon; Déchanoux, 35 années chez MM. Garon, Gournet et Pirig, marchands de bonnetterie, à Lyon; Deschamps, 32 années chez MM. Jarand frères, fabricants de carton, à Lyon; Dorieux, 34 années au chemin de fer P.-L.-M. (Lyon-Oullins); Dubois, 35 années chez M. Guimet, fabricant de bleu d'outre-mer, à Fleurieu-sur-Saône; Dupuis, 35 années chez M. Delaroche, imprimeur, à Lyon; Foncé, 34 années au chemin de fer P.-L.-M.; Galois, 35 années à la compagnie des charbonniers, à la Buière; Genet, 30 années, Grand Hôtel de Lyon; Joseph Gerboud, chez M. Tisserand, marchand de fourrages et bois, à Lyon; Michel Gerboud, 34 années chez M. Riott, marchand de bois et fourrages, à Lyon; Heitz, chez M. Wagnier, marchand-tailleur, à Lyon; Magan, 32 années à la société des cirages français, à Lyon.

MM. Mania, 34 années chez M. Giraud, fabricant de soieries à Lyon; Marlier, 37 années chez MM. de la Rochette et Prénat, maîtres de forges, à Givors; Martinet, 36 années chez MM. Richard, Radisson et Co, affineurs d'or, à Lyon; Nove, 34 années chez MM. Coignat et Co, fabricants de produits chimiques à Lyon; Petit, 32 années chez M. Henry, fabricant d'outre à Lyon; Reynard, 38 années chez M. Quinson, fabricant de velours à Lyon; Richard, 31 années chez M. Jarosson, fabricant de crêpes en soie à Lyon; Philibert Rocher et Pierre Rocher, 38 années à la Pharmacie centrale à Lyon; Romary, 38 années à la Condition des soies de Lyon; Terlin, 36 années chez MM. Donnat et Bonnet, fabricants de velours à Lyon; Thomas, 32 années à la Condition des soies de Lyon; Viallon, 38 années à la Manufacture de tabacs à Lyon; Vignon, 30 années chez M. Rebati, directeur de la maison de santé de Champvict; Voilley, 36 années chez MM. de la Rochette et Prénat, maîtres de forges à Givors; Caillet, 35 années chez M. Coignat, fabricant de produits chimiques à Lyon; Chamontet, 32 années chez M. Trayvoux, fabricant d'instruments de pesage, à la Mulatière (Rhône); Chaumartin, 30 années chez MM. Rattier, Roche et Lebon, fabricants de soieries à Lyon; Jossard, 33 années chez M. Milliat, minotier à Lyon; Volvoire, 33 années chez M. Trayvoux, fabricant d'instruments de pesage à la Mulatière.

Ministère de l'agriculture. — Médailles d'honneur aux ouvriers agricoles comptant plus de trente ans de services dans le même établissement.

Médailles d'argent: MM. Carrier, 40 années de service chez M. Dubost, à Moiré; Tussand, 31 années chez M. Sartou du Jonchay, à Anse.

Médailles de bronze: M. Barge, 32 années de service chez M. Fréon, à Ampuis; Cinqin, 31 années chez M. Sorray, à Villié-Morgon.

Ministère de l'intérieur. — Récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Médaille d'or: M. Garnier, ouvrier charpentier, Lyon.

Médaille d'argent 1^{re} classe: M. Monnier, maître de bateau-lavoir, Neuville.

Médailles d'argent 2^e classe: MM. Giroud, chef de gare, Vénissieux; Janin, marchand de grains, Oullins; Lombard, marchand de sable, Neuville; Opinel, homme de peine, Lyon; Perrodon, sous-brigadier d'écroli, Lyon; Rendu, préposé d'écroli, Lyon; Thuillier, ouvrier forgeron, Oullins.

Mentions honorables: MM. Burgard, tailleur d'habits, Lyon; Christophe fils, Loire; Etzschioff, pharmacien, Lyon; Mauranne, ouvrier emballer, Lyon; Thollon, ouvrier lithographe, Lyon.

Médaille de l'assistance publique

Médaille de bronze: M. Côté, surveillant-infirmier au dépôt de mendicité d'Albigny.

Récompenses pour actes de courage et de dévouement (Distribution du 28 février 1892).

Médaille d'or 2^e classe: M. Caro, inspecteur principal de la Sûreté.

Médaille d'argent 1^{re} classe: M. Ponsard, agent de police.

Médailles d'argent 2^e classe: Joseph-Léon Gauthier, brigadier gendarme de la paix; Méjean, Jaquet, brigadiers aux gardiens de la paix; Robert, Pontet, Meyer, Miège, Sonjon, gardiens de la paix.

Mentions honorables: MM. Fritsch, sous-brigadier aux gardiens de la paix; Taborin, Chamory, gardiens de la paix.

Médailles offertes par le préfet du Rhône au personnel de la police lyonnaise (Distribution du 28 février 1892).

Témoignages de satisfaction: Pierre Gauthier, gardien de la paix; Delattre, sous-brigadier gardien de la paix; Marchelli, gardien de la paix; Chava, brigadier gardien de la paix; Vuitton, sous-brigadier gardien de la paix; Didier, Grimaldi, gardiens de la paix; Delaunay, Arnold, brigadiers gardiens de la paix; Sonthonax, Guiraud, agents de police.

Ce palmarès a été lu par M. Deschamps, conseiller municipal, dont on vient de lire le nom plus haut. S'est levé pour recevoir la médaille qui lui était attribuée, il a été l'objet d'une manifestation sympathique. Tous ses collègues qui se trouvaient sur l'estrade l'ont chaudement félicité.

A trois heures et demie, cette intéressante cérémonie était terminée.

3^e CONCERT DU CONSERVATOIRE

On est heureux de pouvoir féliciter sans réserve des artistes dont le dévouement — car c'est uniquement du dévouement — fait si magnifiquement prospérer une haute manifestation artistique. Non seulement leurs efforts sont couronnés d'un succès complet, mais, à chaque audition ils montrent de plus belles qualités de précision, de précision, de style, de virtuosité et de couleur. Leurs programmes, d'ailleurs, sont, eux aussi, d'un intérêt progressif et celui d'hier était un des plus beaux que j'aie encore rencontrés.

Trois fragments capitaux de la neuvième symphonie — de ce gigantesque prélude de l'ode à la joie de Schiller dont Beethoven a fait un monde musical, — une grande œuvre symphonique de Wagner, *Siegfried-Idylle*, la *Jeunesse d'Hercule*, peut-être le chef-d'œuvre symphonique de Saint-Saëns, le concerto de violon de Mendelssohn avec Rincuccini, — et — pour nous montrer enfin la différence qu'il y a entre la belle musique et la musique à effet, l'ouverture de *Goendoline* de Chabrier, — voilà un maître programme. Ce programme a été magistralement rempli.

La place me manque, malheureusement, pour analyser comme je le voudrais, toute cette série d'œuvres indites à Lyon. Tout au moins, dois-je signaler l'admirable audace de la neuvième symphonie, un des plus purs joyaux du maître, une page toute de charme, de tendresse et d'esthétique rêvée.

A signaler aussi cette idylle de Wagner qui donne si bien la sensation d'un duo d'amour au milieu des chauds murmures d'une nuit de printemps.

Applaudir enfin de la première à la dernière note, cette jeunesse d'Hercule dont la danse barbare menée au bruit des Crotales et des harmones étranges s'enlève dans un si curieux mouvement — et dont la grande phrase de passion anxieuse et haletante se pénètre d'une ardeur si enivrée et s'épanche en de si merveilleuses explosions.

On connaît le concerto de Mendelssohn, Rincuccini le joue admirablement. C'est sur tous les degrés des échelles de l'allegro et dans la dextérité diabolique du presto final qu'il a eu le plus de succès, — c'était superbe.

Quant à l'ouverture de *Goendoline*, voici une pensée bien franche et bien réelle! Quand on la joue après de la musique de second ordre, — elle surprend et captive par la désinvolture, l'aisance, l'audace et par la preuve évidente donnée à chaque mesure que cet excentrique là est un musicien de haute valeur.

Mais après Beethoven — le Beethoven de la neuvième symphonie, celle où Gounod avoue qu'on trouve toute la musique moderne. — Après le Saint-Saëns, des poèmes symphoniques, après Mendelssohn, M. Chabrier est un simple original de talent, — et sa musique une simple plaisanterie, — pas toujours bonne. Ceci soit dit sans déshonorer nos excellents artistes qui dépensent à une telle farce dix fois plus de talent qu'elle n'en mérite. P. B.

Les Enfants du Rhône

Il y avait foule, hier, dans la nouvelle salle de la brasserie Rinck, où l'excellente société de gymnastique et de tir les Enfants du Rhône donnaient un concert à ses membres honoraires et donateurs.

Quelque immense, la salle était bondée d'auditeurs qui n'ont certainement pas regretté leur visite, car le programme, composé avec beaucoup de goût, a été exécuté de point en point par de véritables artistes, déjà connus et appréciés du public.

Aussi les spectateurs ne leur ont-ils pas ménagé leurs applaudissements et la plupart ont dû hisser et même trisser leurs mouchoirs.

A citer parmi les plus applaudis MM. Louis Faure, Henri Jossard, Renard, Jamson, Prudhon, les Dor-Wals, M^{me} Marie Laury, Berthe Lagorre, etc.

L'excellente musique l'Harmonie du V^e arrondissement, dirigée par son dévoué chef, M. Pellissier, était chargée de la partie musicale de la fête.

Inutile de dire que les applaudissements ne leur ont pas fait défaut.

Le concert a été suivi d'un bal gai et animé qui s'est prolongé fort avant dans la nuit.

En somme, charmante fête, qui laissera un gai souvenir à tous ceux qui y ont assisté.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 29 Février, 60^e jour de l'année.

Premier quartier le 5; pleine lune le 13.

Soleil: lever, 6 h. 45; coucher, 5 h. 41.

A l'Hôtel-Dieu. — A une heure du matin, on a transporté à l'Hôtel-Dieu, un facteur du télégraphe, M. Antoine Chantemène, qui venait d'être victime d'un grave accident.

Allant porter une dépêche sur le quai de l'Industrie, à 11 heures du soir, le malheureux employé, trompé par l'obscurité, était tombé sur le bas-pont du quai, et s'était grièvement blessé à la tête et à la poitrine.

Son état, quoique grave, n'offre pas d'inquiétudes.

Une mésaventure. — A minuit, M. P., forgeron, rue Duguesclin, se présentait au chef de poste de la mairie du 2^e arrondissement, et lui déclarait qu'on lui avait volé son portefeuille contenant une vingtaine de francs, ainsi qu'une montre en nickel.

Mais P., qui balbutiait à peine, tellement il était gris, fut mal venu de se plaindre, car le brigadier le mit au violon pour lui permettre de reprendre ses esprits.

Un pendu. — M. Déporte, employé au chemin de fer, a découvert, pendu dans un bois à Pierre-Bénite, le nommé R... L..., 65 ans, habitant à Lyon, rue des Gloriettes. Le corps a été transporté à la Morgue.

Vol de bijoux. — La nuit dernière, des malfaiteurs ont fracturé la porte du logement de M. Roybet, journalier, rue Villon, 39 à Montplaisir.

Ils ont dérobé dans un tiroir, une paire de boucles d'oreilles, valant 40 francs.

Chute. — En tombant de sa hauteur sur la place du Pont, hier soir, à sept heures, M. Gauthier, plâtrier, s'est fait une grave blessure à la tête.

Après s'être reposé à la pharmacie Valot, cours de la Liberté, 88, où il a été pansé, le blessé a été reconduit à son domicile, 7, rue Moncey.

Accident de voiture. — Un cheval conduit par M. Pierre Vannier, marchand de quatre saisons, chemin de Gerland, 44, a pris peur d'un tramway à vapeur et s'emballant, a jeté son conducteur sur la chaussée.

Dans sa chute ce dernier s'est fait une grave blessure à la jambe gauche.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Crise nerveuse. — M^{lle} B. M., ménagère rue du Champfleury, en proie à une violente crise nerveuse, a tenté de se jeter par la fenêtre de sa chambre, située au deuxième étage.

Aux cris poussés par la mère de la malade, un gardien de la paix, vint prévenir mais forte pour empêcher la malheureuse de se suicider.

Vol de pain. — M. Louis Mas, garçon chez M. Vernet, boulanger, rue du Gare, 15, a été victime d'un vol de 42 kilos de pain qu'il avait inconnu pris dans sa corbeille qu'il avait laissée sur le trottoir de la rue Grenette pendant qu'il allait servir un client.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier, chez M^{me} Nicolas, rue Saint-Polycarpe, 10. Le feu s'est communiqué au plafond de l'appartement mitoyen, actuellement inhabité.

Il fallut enfoncer la porte pour arrêter l'incendie.

Les flammes avaient déjà envahi les greniers dans lequel un menuisier, M. Soulier, avait de grandes provisions de bois.

Les pompiers du poste de l'Hôtel de Ville ont pu se rendre maîtres du feu après une demi-heure de travail.

Les dégâts atteignent 500 francs.

— Un violent feu de cheminée s'est déclaré hier après-midi chez M^{me} Boissat et Aynard, rue de la République, 9.

Il a été éteint sans dégât ni accident.

Oh est le voleur ? — Le commissaire de police du quartier des Brotteaux a été saisi, hier matin, d'une affaire assez délicate.

Un négociant du cours Lafayette est venu dans son bureau déposer une plainte contre un employé qu'il accusait de lui avoir volé 2,000 fr. nécessaires pour faire face à une échéance.

L'employé, interrogé, a répondu qu'il n'avait rien volé du tout, et que son patron, à la veille d'être déclaré en faillite, avait inventé cette fable pour apitoyer ses créanciers.

Aucune arrestation n'a été encore opérée, et patron et employé ont été renvoyés jusqu'à plus ample information.

A l'Hôtel-Dieu. — On a amené hier soir à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence, M. Aimé Taconnet, 36 ans, garçon de plate, demeurant rue Paul-Bert, 87.

Taconnet, qui conduisait une voiture hier montée des Soldats, a fait un faux pas et une des roues lui a brisé la jambe gauche.

La fracture est d'autant plus sérieuse que l'os a traversé les chairs.

Ivresse. — Hier matin, à huit heures, M. François D..., voiturier, rue Turenne, 41, en complet état d'ivresse, offrait en vente à vil prix un plat de coiffeur d'une valeur de 20 francs.

Comme il n'a pu justifier de la provenance de cet objet, D... a été mis en état d'arrestation.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui lundi, 29 février, à l'occasion des jours gras, deux représentations en matinée, à 1 h. 1/2 de l'après-midi, et le soir à 8 heures le plus grand succès de la saison: *La Famille Pont-Biquet*, l'œuvre nouvelle, en trois actes, de M. Alex. Bisson.

Le succès, loin de se ralentir, augmente de plus en plus à chaque représentation. Le spectacle commence par *Le Songeur*, comédie en 1 acte.

Demain mardi, à l'occasion des jours gras, deux représentations en matinée, à 1 heure 1/2 et le soir à 8 heures: *La Famille Pont-Biquet*. Vendredi 3 mars, représentation de gala, au profit de la caisse de secours extraordinaires de l'Union Lyonnaise (employés de commerce). Voir l'affiche du jour pour le programme de cette soirée.

Le 7 mars, une seule et unique représentation donnée par MM. Coquelin Cadet, sociétaire de la Comédie Française, Jean Coquelin, et de M^{me} Favart, sociétaire de la Comédie Française: *Le testament de César Girodot*. Le médecin malgré lui.

On peut louer ses places de suite.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, pour les quatre dernières, le *Petit Duc*. Demain mardi, à l'occasion des jours gras, dernière matinée du *Petit Duc*. Cette matinée est spécialement offerte aux enfants, chaque enfant accompagné d'une grande personne entrera gratuitement. On commencera à 1 heure 1/2 par *M. Bovelet*, comédie en un acte.

Le bureau de location est ouvert à partir d'aujourd'hui, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Tombola du bal des étudiants (quatrième liste). — Perrin, tailleur, bon pour façon d'un costume; Perrin, tailleur, bon pour façon d'un costume; London house, bon pour rabais de 10 francs sur 50 francs de marchandises. Badoin, pharmacien, deux bons pour 500 grammes chocolat tonifiant du Rhône. Lepage, mercerie, bon pour correction linge pour dame. Café des écoles normales, bon pour une bouteille vin vieux Médoc. Café du boulevard, bon pour une bouteille Bordeaux. Balaudeau, pâtisseries, bon pour une brioche de Paris. Comptoir de la Renaissance, rue Terme, bon pour trois bouteilles Saint-Raphaël. Paillet, rue Balbi, bon pour trois bouteilles Kolamite. M^{me} Veuve Kroth, rue Terme, bon pour une plante Phénix. Simon, boucher, rue Terme, bon pour une épaule de mouton. Gleyr, 10, rue de la République, une bouteille de vin blanc. M^{me} Blain-Circouze, rue Grenette, bon pour une robe d'enfant. Dreyer, Victor-Hugo, 16, une bouteille de vin. Docks de la cordonnerie, 79, rue de la République, champagne. Georges Hoffer, cours du Midi, bon pour 25 boules. Maison Magny, 35, rue de l'Hôtel-Dieu, bon pour une annulaire, les grosses à dents. X..., 50 cent. X..., 1 franc.

Les bains d'Ainay, bon pour bains ordinaires. Ozil, 16, rue Vaubecour, bon pour six paires de gants à dégraisser. Hôtel de Rome, rue du Pavé, 2 diners. Noll, rue Vaubecour, bon pour 1/2 douzaine de gants à dégraisser. Richard, rue du Pavé, 6 bains. Penet, rue de la Préfecture, une cravate. Rochon, rue Vaubecour, une boîte savon. GENEVOY, place de la Croix-Rouge, une boîte de mouchoirs. X..., Croix-Rouge, une bouteille. Verdier, une bouteille vin vieux. Raymond, un flacon de parfumerie. Comte, épicer, un flacon élixir. Guillemin une bouteille liqueur. X..., une bouteille de rhum. Rongier, un kilog de ficelle à flocher. Richonier, un litre liqueur. Broudeau, une bouteille champagne. Damien, une cravate. Richardson, deux douzaines de gâteaux. Audrand, une garniture de chapeau. Hôtel de Bourg, deux diners à 2 francs. Vicard, un saucisson. Pasquet, une lampe.

Ne nous éloignons pas de la Nature

Il est reconnu que le purgatif le plus rationnel et le mieux approprié à la constitution humaine est le *Sirof de bochet du Serpent*: « Parce qu'il est uniquement composé de sucs végétaux, associés de telle façon qu'ils forment un ensemble parfait, supérieurement pur, ainsi dire, de la nature elle-même, ce divin pharmacien... » C'est à cette particularité qu'il doit de valoir des étonnantes propriétés qui lui ont rendu son immense succès. — Evitez les contrefaçons. — A Lyon, Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

Verres prodigieux, cristalloïdes, degré exact de votre vue, pince-nez et lunettes nickelés 1 fr. 50, contre mandat-poste, 1 fr. 60. Ind. Age, myope, chez Georges, rue de la République, 64.

THE DES MANDARINS

Qualité Supérieure

CLASSEMENT

des Instituteurs et des Institutrices

DU RHONE

INSTITUTEURS

(Suite)

Instituteurs stagiaires (classe permanente)

1 Théophile Tourne, Bois-d'Oingt; 2 Philipe Chabert, Saint-Nizier-d'Azergues; 3 Pierre Fossemagne, Soucieu-en-Jarret; 4 Claude Martin, Cullibre; 5 Henri Gaillard, Caluire; 6 Auguste Georges, Propières; 7 Jean Martinaud, Demi-Lune; 8 Etienne Charrion, Vaux-Renard; 9 Jean Joly, Tarare; 10 Jean-Baptiste Ozol, Saint-Igny-de-Vers; 11 Rémy Simon, suppléant départemental; 12 Joseph Noble, rue Tronchet; 13 Antoine Canard, Oullins; 14 Pierre Descombes, Givors; 15 Jean Morin, Lamure; 16 Louis Trichard, place Morel; 17 Alfred Montaud, Cours; 18 Antoine Silvest, grande rue de la Guillotière; 19 Michel Lafond, rue de l'Ordre; 20 Rémy Péron, Saint-Fons; 21 Pierre Lardet, rue de l'Ordre; 22 Joannès Aubonnet, avenue de Saxe; 23 Luc Décourt, les Charpenne; 24 Etienne Vincent, quai Pierre-Seize; 25 Louis Lorentz, Givors; 26 Marius Ducoté, rue Saint-Cyr; 27 Pierre Branciard, rue d'Ecullé; 28 Jean Dupeuple, rue de la Buière; 29 Claude Balmont, Saint-Vérand; 30 Antoine Rollet, Saint-Forgeux; 31 Joseph Favre, rue Béchervill; 32 Claudius Suchet, Thizy; 33 François Décollé, Belleville; 34 Joseph Perrin, Saint-Fons; 35 Claude Guy, rue Smith; 36 Benoit Fontenat, clos Bissard; 37 François Morel, Givors; 38 Jean-Baptiste Vianet, Bessenay; 39 Marius Genin, rue Saint-Cyr; 40 Philibert Desroches, Thizy; 41 Jean Jaquet, Fontaine.

42 Jean Desraisses, Mey; 43 Gabriel Saris, Savigny; 44 Denis Tarlet, Villefranche; 45 Léon Courand, rue Saint-Cyr; 46 Benoit Laburier, Beaujeu; 47 Benoit Branciard, Dénicé; 48 Antoine Revillon, Ampuis; 49 Joseph Janin, Quincieu; 50 Antoine Lassagne, Villefranche; 51 Philibert Cimetière, Oullins; 52 Clément Suau, Oullins; 53 Gabriel Edouard, route de Vienne; 54 Hippolyte Péllet, quai Fulechiron; 55 François Péllet, Condrieu; 56 Joannès Rochard, Villefranche; 57 Bernard, Brindas; 58 Jean Pradel, Villié-Morgon; 59 Joseph Rivoire, Les Mollières; 60 Louis Berger, Villeurbanne; 61 Paul Pouly, Amplepuy; 62 Emilien Bonnat, Villié; 63 Jules Mondet, Lyon, route d'Heyrieux; 64 François Chaillet, Cours; 65 Antoine Berthillier, Villefranche.

66 Antény Laroche, Chambost-Longes; 67 Jean Pelorson, Saint-Genis-Laval; 68 François Decotte, Fleurie; 69 Emile Richer, Pontcharra; 70 François Maitrejean, Pierre-Bénite; 71 Jean-Baptiste Ducoux, Ounoux; 72 Marie Jaquet, Craponne; 73 Henri Crozier, Lenthily; 74 Claude Lerdaier, Saint-Cyr-au-Mont-Oir; 75 Philibert Desroches, rue Seguret-Bian Jan; 76 Jean Aulion, La Mula, tié; 77 Jean-Casimir Roussel, Saint-Bel; 78 Jean Gourd, Oullins; 79 Jean Tellier-Bourg-de-Thizy; 80 Claudius Gachot, Villechanève; 81 Marie-François Ponthus, Cevenes; 82 Joannès Esparron, Pomeys; 83 Louis Chalmandrier, Quincieu; 84 François Chevrier, Grigny; 85 Charles Mallet, Villeurbanne-Cusset; 86 Benoit Morel, Montrottier; 87 Jean Rivoire, Thunins; 88 Léon Chalmandrier, Saint-Clément-les-Places; 89 Fromentin, l'Arbresle.

90 Jean Bouchacourt, Fleurie; 91 Pierre Dumont, Amplepuy; 92 André Roman, Saint-Lager; 93 Jean Nègre, Saint-Jean; 94 Joseph Martin, Poulx; 95 Jean-Marie Pierroten, l'Arbresle; 96 Jean Leschère, Cours; 97 Philippe Fradin, Vénissieux; 98 François Buffard, Saint-Vincent-de-Rheims; 99 Pierre Dubois, les Ardillats; 100 Henri Chapon, Morant; 101 Alphonse Patrel, Chaponost; 102 Henri Aubry, Longessaigne; 103 Jules Gardette, Brignais; 104 Joseph Franoux, Saint-Didier-sur-Rivière; 105 Benoit Janin, Claveissolles; 106 Antoine Cachard, Givors; 107 Ernest Jaquet, Charpenne; 108 Joseph Pitolard, Irigny; 109 Victor Gauthier, La Ville; 110 Eugène Batine, Lamoignon; 111 Pierre Perrin, Haute-Rivoire; 112 Victor Greppo, Black; 113 Louis Reuquen, Saint-Genis-l'Argentière.

Revue Financière

La désorganisation de la Bourse s'affirme de jour en jour et la légère reprise signalée au début de la semaine s'est vite arrêtée. Nos rentes seules continuent à monter d'une façon presque ininterrompue. Quant au reste de la cote, le plus grand désarroi y règne. Le malaise s'accroît sur les fonds étrangers et sur les sociétés de crédit et on commence à se demander où cela s'arrêtera. Le nouveau mouvement de baisse qui vient d'atteindre les valeurs étrangères et l'Espagne principalement a produit l'influence la plus déprimante sur l'ensemble des affaires.

L'effet de la crise ministérielle a été très atténué par cette croyance généralement admise que la démission des ministres n'aurait pas d'effet sur les affaires et qu'ils ne tarderaient pas à reprendre leurs portefeuilles. Puis on a parlé de la constitution d'un cabinet Rouvier et cette nouvelle a été favorablement accueillie à la Bourse. Enfin la crise est devenue plus intense lorsqu'on a appris que toutes les combinaisons échouaient les unes après les autres et qu'on rencontrait une véritable difficulté à composer un nouveau ministère. Et déjà la dissolution semblait probable.

En ce moment, les divers groupes financiers s'occupent surtout de l'étude de certains projets devant aboutir à leur réorganisation et à leur perfectionnement devenus

nécessaires par la nécessité où on se trouve de donner aux affaires une assise et une puissance plus grandes. Nous sommes donc à la veille de profondes transformations. On sent le besoin de changer de méthode et de renoncer à l'ancienne routine.

La Bourse, en ce moment, est donc à peu près abandonnée à elle-même, personne ne s'occupant de lui donner l'impulsion, la direction dont elle a si grand besoin pour sortir de sa longue léthargie. Malgré cet état de choses regrettable, il est fort probable que la crise touche à sa fin et qu'on va se rapprocher rapidement, ou un revirement important et une sérieuse reprise, soutenue par de nouvelles forces, solidement organisées, va se produire.

Pour toutes les valeurs compromises la baisse atteint de telles proportions qu'on peut estimer qu'elle a touché le vif, et que maintenant la part du feu est faite. C'est donc une cause d'inquiétude qui va disparaître, et on va pouvoir s'occuper plus spécialement d'affaires nouvelles, qui, après tant de ruines accumulées, sauront ramener, il faut du moins l'espérer, l'activité et l'initiative à notre marché.

Malgré la faiblesse générale et la crise ministérielle toujours ouverte, nos rentes font preuve d'une fermeté vraiment remarquable. C'est ainsi que notre 3 0/0, après avoir touché 96 90 et avoir été ramené à 95 95, clôture à 96 10. Le 3 0/0 nouveau suivant de près les fluctuations de la traite à 95 2 1/2, avec quelques bons achats.

Le 4 1/2 0/0 oscille entre 105 et 104,75, sans grand marché.

Le 3 0/0 amortissable conserve de bonnes tendances à 96,95.

L'Italien, après avoir fait une nouvelle chute à 88,80, se tient à 89,20. Il n'y a là rien qui nous surprenne, étant donné la situation économique, financière et sociale qui tend à s'aggraver, et l'agitation ouvrière qui grandit et devient véritablement inquiétante.

Les valeurs argentines sont un peu moins mauvaises.

Les fonds Austro-hongrois offrent peu de changements et la tendance est indécise. La Régularisation de la Valuta paraissant devoir rencontrer beaucoup plus de difficultés qu'on ne le supposait tout d'abord.

Les fonds espagnols sont de plus en plus troublés, et les cours se sont dépréciés de la façon la plus significative, et le change est toujours bien élevé. Une politique de réformes et de saines économies s'impose à bref délai si l'on veut éviter l'effondrement complet des finances espagnoles. L'Extérieure a perdu le cours de 61 et a touché 60 3/4.

Comme il n'y a pas de fumée sans feu, nous devons admettre que la baisse a été provoquée par une agitation lancée par le gouvernement espagnol.

L'Impartial de Madrid a annoncé que le gouvernement madrilène songerait à convertir la dette extérieure en une dette intérieure.

Au lieu de démentir cette nouvelle purement et simplement, et de la représenter comme une indigne calomnie lancée à la tête du gouvernement espagnol, ce dernier

a fait annoncer par ces agences télégraphiques que cette nouvelle était « prématurée ».

Si la nouvelle est simplement « prématurée » cela veut dire que le gouvernement espagnol songe à la rendre véritable dans un avenir plus ou moins éloigné.

Or, le gouvernement ne peut ordonner une pareille conversion sans se rendre coupable d'une violation de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers.

En convertissant par la violence la dette extérieure en une dette intérieure, le gouvernement espagnol forcerait ses créanciers à encaisser leurs coupons à Madrid en un monnaie qui perd en ce moment 15 0/0 environ. C'est-à-dire qu'il voudrait imposer à ses créanciers étrangers la perte au change qu'il est obligé de supporter actuellement. Autant dire, en termes plus explicites, que le gouvernement espagnol veut frapper d'une sorte d'impôt variable ses créanciers étrangers. Au change de 15 0/0 de perte, cet impôt représente 0,60 pour 4 francs de rente.

En réalité, pour les porteurs étrangers, l'intérêt serait réduit de 4 0/0 à 3,40 0/0. Ce ne serait pas tout à fait la banqueroute, mais une demi-banqueroute.

Est-ce là où le gouvernement espagnol en veut venir ?

Nous espérons qu'il y regardera à deux fois, car ce serait une banqueroute, autrement odieuse que celle du Portugal.

Car, au moins, ce dernier pays s'adresse loyalement à ses créanciers étrangers. Il leur expose sa situation malheureuse ac-

tuelle et il demande à négocier avec eux.

Tandis que la voie que l'on voudrait voir prendre à Madrid au gouvernement le conduirait à violer ses engagements sans consulter les principaux intéressés, c'est-à-dire ses créanciers.

Esprérons que ce racontar ne se réalisera pas. Le Portugais regagne le cours de 28 francs.

Les fonds Helléniques sont de plus en plus faibles. La tenue des fonds Russes est satisfaisante et le rouble est en nouveau progrès.

Les recettes ordinaires et extraordinaires du Trésor russe, pendant les dix premiers mois de 1891, ont été de 738 millions de roubles, contre 765 millions pour la période correspondante de l'exercice précédent.

C'est une diminution de 37 millions de roubles ; mais il a été tenu largement compte des diminutions quise présentent et qui sont dues, on le sait, à des causes temporaires dont tout l'effet sera épuisé après la prochaine récolte.

Les recettes de nos grandes compagnies de chemins de fer sont excellentes, mais on ne peut encore savoir quel effet produiront les nouvelles réductions sur la grande vitesse qui vont être très prochainement appliquées.

Parmi les sociétés de crédit, le Crédit foncier reste à 12,20.

La Banque d'Escompte n'offre plus aucun signe de vie à 190 fr. et 187 fr.

La Banque de Paris, très atteinte aussi,

est en légère reprise à 640. On parle toujours de la diminution du dividende.

Le groupe des valeurs industrielles et minières concentre presque toute l'activité du marché.

Le Rio reprend à 430. Le Suez est calme à 2,725.

L'action Acieries de France s'élève à 1.250 sur l'annonce d'un dividende des 80 francs.

Les mines d'or ont un marché suivi. La Robinson fait 78 francs. Le Champ d'Or est en sérieuse reprise à 65 francs. Cette hausse est la conséquence des dernières nouvelles reçues du Transvaal. Nous apprenons, en effet, qu'une opération très importante qui doit avoir les plus heureuses conséquences pour le Champ d'Or, vient d'être terminée par l'habileté de son directeur au Transvaal. L'acquisition des claims Exner est chose faite aujourd'hui.

Les importants travaux de développement faits à la mine ont amené la découverte d'un filon très puissant et très riche auquel le Champ d'Or a donné son nom.

Cette acquisition a pour la société une grande importance car elle lui permet de mettre en exploitation la partie centrale de ses mines, qui est la plus riche. Elle permet en outre d'exploiter la totalité des filons qui se poursuivent dans les concessions Exner, avec 30 pions.

Les résultats des Tailings viendront encore augmenter sensiblement les rendements.

A VENDRE

Dans l'Isère

FABRIQUE DE SOIERIES

à façon, comprenant 100 métiers à bras, 10 mécaniques à dévider, 6 cannetières et 1 doubleage, 1 pliage, 1 ourdissoir, etc., etc.

S'adresser agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 6532.

SIROP DE COURTOIS

EX-PHARMACIEN DES HÔPITAUX

Guérison rapide des toux, rhumes, bronchites chroniques, grippe, etc.

Souverain contre l'Influenza

Dépôt : Hôtel-Dieu de St-Etienne, 13, rue Courtois, Lyon, 13, rue Courtois.

Détail pharmacie près du gros

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques

de réaliser bénéfices de 100 à 500 fr. et plus, payables tous les 15 jours.

liste et résultats obtenus envoyés gratis.

COCHRANE AND SONS, Stockholders, 15 & 14, Cornhill, E.C., LONDRES.

ACCOCHEUSE

Mme Veuve YVERNAT

Rue du Veil-Verre 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges).

LYON

Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.

PRIX MODÉRÉS

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Impression d'affiches

Circulaires, Prospectus

S'adresser agence Fournier rue Confort, 14.

LE NOUVEAU JOURNAL FINANCIER

Paraitissant tous les Samedis

82.000 ABONNÉS

16 Pages de Texte

Le Nouveau Journal Financier est aujourd'hui le plus répandu des journaux financiers français. Il compte 82.000 abonnés.

Chaque numéro du Nouveau Journal Financier contient :

- 1° Une Chronique sur la Physionomie du Marché et les placements avantageux, des articles sur les valeurs en vue.
- 2° Une Revue détaillée du marché.
- 3° Une Cote des Informations financières.
- 4° Une Cote des valeurs minières et des valeurs non cotées.
- 5° Le Compte-Rendu des Assemblées.
- 6° La liste de tous les Tirages, Amortissements, etc.

Administration du Journal : 43, RUE TAUBOUT, PARIS

On s'abonne à LYON : RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 38

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

LE MEILLEUR THÉ DES MANDARINS

EST LE

DEPÔTS A LYON

VERZIER, pl. Carnot, 10. GRANGE, rue Servant, 4. VARLOT, rue Marignan, 3. SALLOT, rue Mollière, 16. DEVAUX, rue Gentil, 12. ROUSSET, rue Archers, 4. ALLEX, c. de la Liberté, 68.

A Villeurbanne : ESSERTEL, 11, place Fourneyron; FOUGEROUSSE, rue Gambetta, 33.

A Grenoble : Epicerie PETIT, 8-10-12, rue du Lycée; GENTY (Epicerie Parisienne), rue des Clercs et rue Barrière.

A Mâcon : LABRUYERE, rue Philibert Laigouche.

A Bourg : LACROIX GARCIN, 11 et 13, Faubourg Saint-Nicolas.

A Trévoux : MAZUIR, rue du Port.

VENTE EN GROS

PETITS DOCKS DU COMMERCE

LYON, 12, Rue Confort, 12, LYON

ROB DEPURATIF SANS RIVAL

AU DAPHNÉ MEZEREUX

Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le plus sûr, le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative, il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Franco par 5 kilos. — Maison de détail : 41, rue d'Algerie, LYON

SI vous avez un repas. Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

CH. BRUNO

9, Rue de Gerland, LYON

VINS EN GROS

Offre importants avantages à représentants ayant clientèle et sérieuses références dans les départements du Rhône, Ain, Loire, Isère, Savoie.

D^r DUCHARME

3, Cours de la Liberté, 3

Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.

Traitement spécial des Ulcères.

Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

DENTS

Guérison certaine et conservation par le dentifrice Jeanne d'Arc.

Prix : 1 fr. 25; poste, 1 fr. 50.

Dép. Lagay, coiffeur, 9, rue Bugeaud, Lyon.

CARTES DE VISITE

A LA MINUTE

Livré en boîte à 100

Le cent, 1 ligne 1.50

2 1.75

3 2.00

4 2.25

5 2.50

Par la poste : 30 cent. en sus

Cartes de Visite GRAVES

depuis 3 fr. le cent

Arts importants. — Il ne sera pas tenu compte des commandes non accompagnées de leur montant.

Service d'Hiver

VIENT DE PARAÎTRE

Service d'Hiver

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

LE

WAGON

Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE

A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon

LYON - HORTICOLE

CHRONIQUE DES JARDINS

(14^e Année)

Revue horticole bi-mensuelle illustrée, des travaux de JARDINAGE de la Région

ABONNEMENTS : 1 an, 8 francs; 6 mois, 5 francs

Le LYON-HORTICOLE paraît par fascicule de 16 à 30 pages, grand in-8°, le 15 et le 30 du mois et forme, à la fin de l'année, un fort volume de plus de 400 pages, illustré de nombreuses gravures.

Il est rédigé par des horticulteurs praticiens et des amateurs d'horticulture qui traitent :

Des Fleurs, des Fruits, des Arbres, de la Vigne, des Plantes utiles ou d'ornement, des Légumes, etc.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste. Adresser le montant des abonnements au Directeur, cours Lafayette prolongée, 60, à Villeurbanne les-Lyon.

Les annonces sont reçues à l'Agence Fournier, 14, Lyon, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon.

INSTITUTION DE DEMOISELLES

Dirigée par Mme MIRAMAND

CLASSE ENFANTINE

LYON, Rue Servant, 18, LYON

Leçons particulières. — Préparations aux divers examens

Cette institution se recommande aux familles par son éducation soignée et ses soins les plus tendres. Elle prend des demi-pensionnaires. — Tous les soirs, de 8 à 9 heures 1/2, cours d'adultes professés par M. MIRAMAND, de 8 à 9 heures 1/2, cours de jeunes gens au certificat d'études et au brevet élémentaire.

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Joseph Bavi, charbon, place Croix-Paquet, 11, et Mlle Cottier, ourdisseuse, au quai de la République, 10.

M. Carra, tireur d'or, rue Vieille-Monnaie, 43, et Mlle Grillet, tireuse d'or, m. adr. — M. M. Devigne, propriétaire à Trévoux, et Mlle Laurent, cuisinière, rue du Gare, 41.

M. Alayrac, s. p., à Bâle. — M. Pautard, marchand, rue Childebert, 40, et Mlle Michel, s. p., rue Terme, 20.

Deuxième arrondissement. — M. Durtuc-Laput, charbon, rue de Vauban, 30, et Mlle Bocquin, lingère, rue Delandine, 43.

M. Godinot, ingénieur, rue Sainte-Hélène, 33, et Mlle Genin, s. p., rue Sainte-Hélène, 33.

M. Baroche, mouleur, rue Mazarin, 7, et Mlle Jougand, journalière, rue Mazarin, 7.

M. Goybet, lieutenant au 30^e bataillon de chasseurs à pied, à Grenoble, et Mlle de Blesson, s. p., rue de la République, 17.

M. Vachon, galochier, quai Perrache, 25, et Mlle Mignard, mécanicienne, rue Bellecordière, 24.

M. Montcougnol, employé, à Oullins, et Mlle Mignard, cuisinière, rue de la Charité, 31.

M. Raïn, valet de chambre, quai Tilsitt, 12, et Mlle Charrion, femme de chambre, quai Tilsitt, 12.

M. Mouchet, négociant, 30, rue Tupin, et Mlle Chouan, couturière, Grenoble, 1.

M. Billié, ouvrier à Châtillon, et Mlle Nicolas, lingère, 10, rue Dugas-Montbel.

M. Saint-Genis, volentier, à Saint-Jean-de-Niort, et Mlle Garin, couturière, à Saint-Jean-de-Niort.

M. Seguin, employé, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3, et Mlle Fournier, couturière, quai Saint-Vincent, 31.

M. Clavelon, fumiste, cours Charlemagne, 6, et Mlle Charon, tulleuse, rue Tronchet, 35.

Troisième arrondissement. — M. Jean Carroime, marchand des logis, fort Lamotte, et Mlle Buza, institutrice, route de Vienne, 119.

M. Forel, employé, rue des

Trois-Pierres, et Mlle Carron, employée, rue Sébastien-Gryphe, 51.

M. Gurreau, serrurier, rue Cuvier, 125, et Mlle Compois, s. p., place de la Reconnaissance, 3.

M. Gras, boulangier, rue de l'Épée, 3, et Mlle Marly, couturière, rue de l'Épée, 3.

M. Joyet, boulanger, route de Grenoble, 78, et Mlle Romand, femme de chambre, à Saint-Germain-de-Joux.

M. M. Nicolai, représentant, rue de Sully, 110, et Mlle Roser, couturière, rue Béchervaise, 12.

M. M. Trillat, graveur, rue de Béarn, et Mlle Maret, couturière, rue des Asperges, 56.

M. M. Lévêque, mécanicien, à Grenoble, et Mlle Zolier, rentière, rue des Trois-Pierres, 24.

M. Bally, manœuvre, rue Sainte-Anne, 50, et Mlle Cayette, ménagère, rue Sainte-Anne, 50.

M. Baroche, mouleur, rue Mazarin, 7, et Mlle Jougand, tisseuse, rue Mazarin, 7.

M. Beaulon, journalier, rue Chaponnay, 29, et Mlle Noël, lingère, rue Chaponnay, 29.

M. Constant, cordonnier, rue Rabelais, 85, et Mlle Joun, journalière, rue Rabelais, 85.

M. Fournier, camionneur, rue de Béarn, 41, et Mlle Bacot, ménagère, rue de Béarn, 41.

M. M. Garnaud, maçon, rue Dunois, 69, et Mlle Jubin, domestique, rue Villeroi, 18.

M. M. Reby, mouleur, rue Paul-Bert, 33, et Mlle Rollin, domestique, rue Paul-Bert, 33.

M. M. Papon, manœuvre, rue du Colombier, 7, et Mlle Camille, ménagère, rue du Colombier, 7.

M. M. Poizat, cantonnier, rue Garibaldi, 214, et Mlle Patureau, tisseuse, rue Duviard, 3.

M. Sauvaget, manœuvre, rue du Fort-Colombier, 7, et Mlle Ducondray, guimpère, même adresse.

M. M. Botton, dessinateur, rue Bugeaud, 124, et Mlle Guillet, sans profession, cours Vitton, 58.

M. M. Paret, rhabilleur, place de la Victoire, 4, et Mlle Bay, cuisinière, rue Victor-Cornille, 177.

M. M. Sogno, cimentier, rue Dunois, 110, et Mlle Petit, sans profession, rue des Fossés-de-Quatre, 21.

Quatrième arrondissement. — M. Poizat, cantonnier, rue Garibaldi, 124, et Mlle Pabul, tisseuse, rue Duviard, 3.

Cinquième arrondissement. — M. Joseph Pierson, tanneur, quai Pierre-Scize, 25,

et Mlle Gross, lingère, quai Pierre-Scize, 25.

M. M. Paindavoine, corroyeur, rue du Bouff, 3, et Mlle Marion, brosière, montée du Grillon, 5.

M. M. Lecard, employé, rue de Paris, 31, et Mlle Clarez, ménagère, rue de la Corderie, 14.

M. M. Guigal, tourneur, quai de l'Industrie, et Mlle Bonney, repasseuse, rue de la Claire, 43.

M. M. Boulay, domestique, rue du Bourbonnais, 81, et Mlle Rosette, domestique, rue du Bourbonnais, 98.

M. M. Duterat, boulanger, rue Tourrat, 4, et Mlle Duterat, cuisinière, rue d'Euilly, 15.

M. M. Poulat, employé, quai Fulchiron, 25, et Mlle Perge, sans profession, rue St-Georges, 63.

M. M. Duchamp, vétérinaire à Neuville, et Mlle Champallo, sans profession, rue des Tuilleries, 10.

M. M. Hageli, journalier, rue de la Gare, 20, et Mlle Seyte, journalière, rue des Tuilleries, 37.

M. M. Guidy, cocher, St-Diderot-au-Mont-d'Or, et Mlle Page, matelassière, place du Marché, 8.

M. M. Sogno, cimentier, rue Dunois, 110, et Mlle Petit, sans profession, rue des Fossés-de-Titon, 21.